

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE A INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE


Textes législatifs et normatifs :

- Articles réglementaires : **R. 1334-25 et R. 1334-26**
- Norme **NFX 46-020 – Décembre 2008**
- Décret : **2011-629 – 03 juin 2011**
- Arrêté **du 12 décembre 2012** (listes A et/ou B)
- Arrêté **du 26 juin 2013**

Objet de la mission :

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante d'un immeuble bâti à insérer dans le Dossier Technique Amiante en référence aux articles R. 1334-25 et R. 1334-26 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Avertissement :

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction directement visibles et accessibles sans investigation destructive (listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21).

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourrait être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles,
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui,
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage.

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme un repérage préalable à la réalisation de travaux et/ou démolition.

Propriétaire

**ESID DE RENNES
Quartier Margueritte
BP 14 - 35998 RENNES CEDEX 9**

Donneur d'ordre

**ESID DE RENNES
Quartier Margueritte
BP 14 - 35998 RENNES CEDEX 9**

Identification du bien immobilier et de ses annexes

ADRESSE DU BIEN	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER		
TYPE DE BIEN	Gymnase piscine	REFERENCES CADASTRALES	Non renseigné
DESIGNATIONS DES LOTS	Gymnase piscine lot 0092	DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE	Non renseigné
LOTS ANNEXES	Aucun lot annexe		

Références de la mission

DATE DE LA VISITE	28/09/2015	Date de la commande	23/09/2015
ACCOMPAGNATEUR	Roland SELLIN		
OPERATEUR DE REPERAGE	Leslie MICAUD		
LE PRESENT RAPPORT EST ETABLI PAR UNE PERSONNE DONT LES COMPETENCES SONT CERTIFIEES PAR	GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac - ZAC LA CLEF ST PIERRE - 78990 ELANCOURT (1327)		
CONTRAT D'ASSURANCE	HISCOX Contrat HA RCP0078279 valide jusqu'au 31 décembre 2015		
LABORATOIRE ACCREDITE (ANALYSE)	ITGA - Espace Performance - Bâtiment K - 35760 SAINT GREGOIRE - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5970		

Documentation fournie par le donneur d'ordre

DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION OU AUX PRINCIPAUX TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE	Non fournis
RAPPORTS ANTERIEURS DE RECHERCHE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE	Fournis
DIVERS (DERNIERS PV D'ASSEMBLEE GENERALE ...)	Non fournis

Fait à **CARQUEFOU**,
le **12/10/2015**
Effectué par **Leslie MICAUD**



CONCLUSIONS DE LA MISSION DE REPERAGE :

- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur de repérage.
- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse.
- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués.
- Il a été repéré des matériaux de la liste B nécessitant une évaluation périodique (Cf. 3).
- Il a été repéré des matériaux de la liste B nécessitant une action corrective de second niveau (Cf. 3).
- La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies
- Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

Sommaire

1. Conditions de réalisation du repérage	2
2. Liste des Pièces et Locaux Visités & Non Visites	4
3. Résultat détaillé du repérage	6
A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur : 9	
B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire * :	9
C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :	10
D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :	11
4. Liste des Matériaux ou Produits ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse	13
5. Observations et réserves	14
6. Annexes	14

1. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux :

Il doit être complété par un repérage portant sur tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la liste C de l'annexe 13.9 du décret du 03 juin 2011 et qui pourraient être mis en évidence à l'occasion des travaux envisagés.

Dans ce cadre il peut être nécessaire de réaliser des sondages destructifs pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux.

PRECISIONS SUR LA METHODOLOGIE DU REPERAGE

Dans le cadre d'une vente ou en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante, l'investigation est menée en conformité avec les arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits, **accessibles sans travaux destructifs**, qui correspondent aux listes A et B mentionnées aux articles **R1334-20** et **R1334-21** du code de la santé publique.

Ce dossier est réalisé conformément au décret n° **2011-629 du 03 juin 2011** et aux arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages Calorifugeages Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

2. LISTE DES PIECES ET LOCAUX VISITES & NON VISITES

Etage	Pièce	Visité	Motif
Rdc	29	Oui	
Rdc	30	Oui	
Rdc	31	Oui	
Rdc	32	Oui	
Rdc	35	Oui	
Rdc	36	Oui	
Rdc	37	Oui	
Rdc	38	Oui	
Rdc	Local rematis	Oui	
Rdc	40	Oui	
Rdc	41	Oui	
Rdc	42	Oui	
Rdc	43	Oui	

Etage	Pièce	Visité	Motif
Rdc	11	Oui	
Rdc	12	Oui	
Rdc	13	Oui	
Rdc	14	Oui	
Rdc	15	Oui	
Rdc	16	Oui	
Rdc	17	Oui	
Rdc	18	Oui	
Rdc	19	Oui	
Rdc	20	Oui	
Rdc	21	Oui	
Rdc	22	Oui	
Rdc	23	Oui	
Rdc	24	Oui	
Rdc	25	Oui	
Rdc	26	Oui	
Rdc	27	Oui	
Rdc	28	Oui	
Rdc	33	Oui	
Rdc	34	Oui	
Rdc	Dégagement	Oui	
Rdc	39	Oui	
Rdc	40A	Oui	
Rdc	Gymnase	Oui	
Rdc	Bassin	Oui	
Rdc	Gaine technique	Oui	
Rdc	Infirmierie	Oui	
Rdc	Dégagement piscine	Oui	
Rdc	Sanitaires 1	Oui	
Rdc	Douches	Oui	
Rdc	Sanitaires 2	Oui	
Rdc	Vestiaires agents d'entretien	Oui	

Etage	Pièce	Visité	Motif
Rdc	Vestiaires	Oui	
Rdc	Hall 1	Oui	
Rdc	Hall 2	Oui	
Rdc	Local secours	Oui	
Rdc	Magasin	Oui	
Rdc	Bureau piscine	Oui	
Rdc	WC handicapés	Oui	
Rdc	Local chlore	Non	Pas de clés
Rdc	Chaudière	Oui	
Sous-sol	1	Oui	
Sous-sol	2	Oui	
Sous-sol	Dégagement vestiaires	Oui	
Sous-sol	Vestiaires 1	Oui	
Sous-sol	Circulation	Oui	
Sous-sol	Pédiluve 1	Oui	
Sous-sol	Pédiluve 2	Oui	
Sous-sol	Bureau	Oui	
Sous-sol	Sanitaires	Oui	
Sous-sol	Magasin	Oui	
Sous-sol	Vestiaire cadre 1	Oui	
Sous-sol	Vestiaires 2	Oui	
Sous-sol	Vestiaire cadre 2	Non	Pas de clés
Extérieur	Façades	Oui	
Extérieur	Toiture	Non	Accès dangereux

3. RESULTAT DETAILLE DU REPERAGE

Description sommaire des pièces et locaux visités :

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
29 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Murs (Plâtre et peinture), Joints (Joint)
30 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Joints (Joint), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur)
31 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur)

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
32 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et Faïence murale)
35 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et Faïence murale)
36 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), 3 Conduits (Fibre ciment)
37 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture)
38 (Rdc)	Sol (Béton peint), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Joints (Joint)
Local rematis (Rdc)	Sol (Plancher technique en bois), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture)
40 (Rdc)	Sol (Béton peint), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint)
41 (Rdc)	Sol (Linoléum), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)
42 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture)
43 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
11 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur)
12 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond lames métalliques), Murs (Plâtre et Faïence murale), Conduit (Fibre ciment)
13 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond lames métalliques), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture)
14 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond lames métalliques), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale)
15 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte, Plâtre et peinture), Conduit (Fibre ciment)
16 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
17 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
18 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
19 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
20 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
21 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et papier peint), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
22 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
23 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Plafond (Dalles de faux plafond en plâtre dur), Joints (Joint)
24 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), 3 Conduits (Fibre ciment)
25 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond lames métalliques), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale)
26 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond lames métalliques), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)
27 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond lames métalliques), Murs (Plâtre et peinture)
28 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et Faïence murale)
33 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture)
34 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues)
Dégagement (Rdc)	Sol (Béton peint), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint)
39 (Rdc)	Sol (Linoléum), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Joints (Joint)

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
40A (Rdc)	Sol (Béton peint), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint)
Gymnase (Rdc)	Sol (sol spécial gymnase), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint, Panneaux bois), 22 Conduits (Fibre ciment)
Bassin (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et Faïence murale, Panneaux bois), Joint De Dilatation (Fibre ciment)
Gaine technique (Rdc)	Sol (Dalle brute), Plafond (Béton brut), Conduits de fluide (Canalisation calorifugée), Murs (Béton brut), Conduit (Fibre ciment)
Infirmerie (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Béton peint)
Dégagement piscine (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale)
Sanitaires 1 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture), Conduit (Fibre ciment)
Douches (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et Faïence murale), Conduit (Fibre ciment)
Sanitaires 2 (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Conduit (Fibre ciment)
Vestiaires agents d'entretien (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale)
Vestiaires (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Moquette murale, Béton peint), Conduit (Fibre ciment)
Hall 1 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Béton peint)
Hall 2 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Joints (Joint)
Local secours (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et peinture)
Magasin (Rdc)	Sol (Béton peint), Plafond (Flocage), Murs (Plâtre et peinture)
Bureau piscine (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Placage PVC), Murs (Plâtre et Faïence murale)
WC handicapés (Rdc)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale)
Chaufferie (Rdc)	Sol (Béton peint), Plafond (Flocage), Murs (Béton peint)
1 (Sous-sol)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut), Conduit (Fibre ciment)
2 (Sous-sol)	Sol (Dalle béton), Plafond (Flocage), Murs (Béton brut), Conduit (Fibre ciment)
Dégagement vestiaires (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et Faïence murale)
Vestiaires 1 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Plafond (Béton peint)
Circulation (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et Faïence murale)
Pédiluve 1 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Plafond (Béton peint)
Pédiluve 2 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues)
Bureau (Sous-sol)	Sol (Béton peint), Murs (Béton peint), Plafond (Béton peint)
Sanitaires (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale), Plafond (Béton peint)
Magasin (Sous-sol)	Sol (Dalle béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Coude (Fibre ciment)
Vestiaire cadre 1 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et Faïence murale)
Vestiaires 2 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et Faïence murale)
Façades (Extérieur)	Murs (Béton peint), 6 Conduits (Fibre ciment)

A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur :

Zone	Composant	Partie composant	Conservation	Recommandation
36 (Rdc)	3 Conduits	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
12 (Rdc)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
15 (Rdc)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
24 (Rdc)	3 Conduits	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Gymnase (Rdc)	22 Conduits	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
1 (Sous-sol)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
2 (Sous-sol)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Gaine technique (Rdc)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Sanitaires 1 (Rdc)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Douches (Rdc)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Sanitaires 2 (Rdc)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Vestiaires (Rdc)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Magasin (Sous-sol)	Coude	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Façades (Extérieur)	6 Conduits	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique

B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire * :

Zone	Composant	Partie composant	Conservation	Observation	Recommandation (**)
30 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	P1	Action corrective de second niveau
29 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
18 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
16 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
19 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
17 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
20 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
21 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
22 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
23 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau

Zone	Composant	Partie composant	Conservation	Observation	Recommandation (**)
43 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
38 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
39 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
Hall 2 (Rdc)	Joints	Joint	Matériau avec dégradation généralisée	Cf P1	Action corrective de second niveau
Gymnase (Rdc)	Joints	Joints mastic beige entre fenêtre	Matériau avec dégradation généralisée	1359 Géodem - RDM 1122/0081/12 05	Action corrective de second niveau
Gymnase (Rdc)	Joints	Joint noir entre vitres sur fenêtres	Matériau avec dégradation généralisée	1371 Géodem - RDM 1122/0081/12 05	Action corrective de second niveau
Bassin (Rdc)	Joint De Dilatation	Fibre ciment	Matériau avec dégradation ponctuelle	1477 Géodem - RDM 1122/0081/12 05	Evaluation périodique

(*) *Rapports d'analyses joints ci après*

C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :

- Les matériaux et produits **susceptibles** de contenir de l'amiante sont ceux pour lesquels l'opérateur ne peut déterminer sans analyse en laboratoire la présence d'amiante et un prélèvement n'est pas possible pour des raisons techniques ou d'autorisation.
- Les matériaux ou produits **« hors liste »** sont ceux dont l'opérateur a connaissance mais qui ne font pas partie de la liste des composants à investiguer suivant les listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21.

En cas de travaux destructifs affectant ces composants, il est recommandé de compléter les investigations et de prendre des précautions dans le cas où ces matériaux se révéleraient amiantés.

Zone	Composant	Partie composant	Motif
29 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
30 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
31 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
43 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
11 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
16 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
17 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
18 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
19 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau

20 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
21 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
22 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
23 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafond en plâtre dur	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Bassin (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'accès (hauteur > 3m)
Infirmierie (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Dégagement piscine (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Douches (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Vestiaires agents d'entretien (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Vestiaires (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Hall 1 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Hall 2 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau
Pédiluve 2 (Sous-sol)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Impossibilité d'effectuer un prélèvement sans altérer les fonctions du matériau

D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :

Zone	Composant	Partie composant	Justification
33 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
34 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
32 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
35 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
42 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
Local rematis (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
36 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
37 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
24 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
28 (Rdc)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse
41 (Rdc)	Sol	Linoléum	Prélèvement sans amiante après analyse
40A (Rdc)	Sol	Béton peint	Prélèvement sans amiante après analyse

40 (Rdc)	Sol	Béton peint	Prélèvement sans amiante après analyse
Gymnase (Rdc)	Revêtement mur	Béton peint	Prélèvement sans amiante après analyse
2 (Sous-sol)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
1 (Sous-sol)	Conduit	Calo blanc + bourre laine	Prélèvement sans amiante après analyse
1 (Sous-sol)	Conduit	Calo alu + bourre laine	Prélèvement sans amiante après analyse
Gaine technique (Rdc)	Canalisation calorifugée	Canalisation calorifugée	Prélèvement sans amiante après analyse
Sanitaires 1 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafonds petits trous	Prélèvement sans amiante après analyse
Sanitaires 2 (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafonds petits trous	Prélèvement sans amiante après analyse
Local secours (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafonds petits trous	Prélèvement sans amiante après analyse
WC handicapés (Rdc)	Plafond	Dalles de faux plafonds petits trous	Prélèvement sans amiante après analyse
Magasin (Rdc)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Chaudière (Rdc)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse

Légende états de conservation :

Matériaux de la liste A :

- Etat 1 : Le propriétaire doit procéder à un contrôle périodique de l'état de conservation du ou des matériau(x) ou produit(s) concerné(s) dans les conditions prévues à l'article R 1334-27 du décret n°2011-629 ; ce contrôle doit être effectué dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
- Etat 2 : Le propriétaire doit procéder, selon les modalités prévues à l'article R 1334-25 du décret n°2011-629, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission
- Etat 3 : Le propriétaire doit procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R 1334-29 du décret n°2011-629.

Légende recommandations :

Matériaux de la liste B :

- EP (évaluation périodique) :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- AC1 (action corrective de premier niveau) :

Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
- AC2 (action corrective de second niveau) :

Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

 - Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

4. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS AYANT FAIT L'OBJET DE PRELEVEMENTS POUR ANALYSE

Fiche d'identification et de cotation des prélèvements * :

N°	Désignation du Matériau et Produit prélevé	Localisation	Date	Présence d'amiante	Observations, cotations
P1	Joint	30 (Rdc)	28/09/2015	Positif	Matériau avec dégradation généralisée
P2	Faux plafond en dalles suspendues	33 (Rdc)	28/09/2015	Négatif	/
1373	Linoléum	41 (Rdc)	16/02/2006	Négatif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. Géodem (RDM 1122/0081/1205)
1545	Béton peint	40A (Rdc)	16/02/2006	Négatif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. Géodem (RDM 1122/0081/1205)
1359	Joints mastic beige entre fenêtre	Gymnase (Rdc)	16/02/2006	Positif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. Géodem (RDM 1122/0081/1205) Matériau avec dégradation généralisée
1371	Joint noir entre vitres sur fenêtres	Gymnase (Rdc)	16/02/2006	Positif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. Géodem (RDM 1122/0081/1205) Matériau avec dégradation généralisée
1478	Béton peint	Gymnase (Rdc)	16/02/2006	Négatif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. Géodem (RDM 1122/0081/1205)
P3	Flocage	2 (Sous-sol)	28/09/2015	Négatif	/
P4	Calo blanc + bourre laine	1 (Sous-sol)	28/09/2015	Négatif	/
P5	Calo alu + bourre laine	1 (Sous-sol)	28/09/2015	Négatif	/
1477	Fibre ciment	Bassin (Rdc)	16/02/2006	Positif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. Géodem (RDM 1122/0081/1205) Matériau avec dégradation ponctuelle
P6	Canalisation calorifugée	Gaine technique (Rdc)	28/09/2015	Négatif	/

N°	Désignation du Matériau et Produit prélevé	Localisation	Date	Présence d'amiante	Observations, cotations
P7	Dalles de faux plafonds petits trous	Sanitaires 1 (Rdc)	28/09/2015	Négatif	/
P8	Flocage	Magasin (Rdc)	28/09/2015	Négatif	/

(*) *Rapports d'analyses joints ci après*

5. OBSERVATIONS ET RESERVES

Sans objet.

6. ANNEXES

Annexe 1 : Éléments d'information constituant l'état mentionné aux 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Annexe 2 : Schémas de repérage & Photographies

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser :

- *les prélèvements effectués*
- *les matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) repérés*

Il est non coté et non contractuel.



29 (Rdc) - Plafond - Dalles de faux plafond en plâtre dur



P1 - 30 (Rdc) - Joints - Joint



36 (Rdc) - 3 Conduits - Fibre ciment



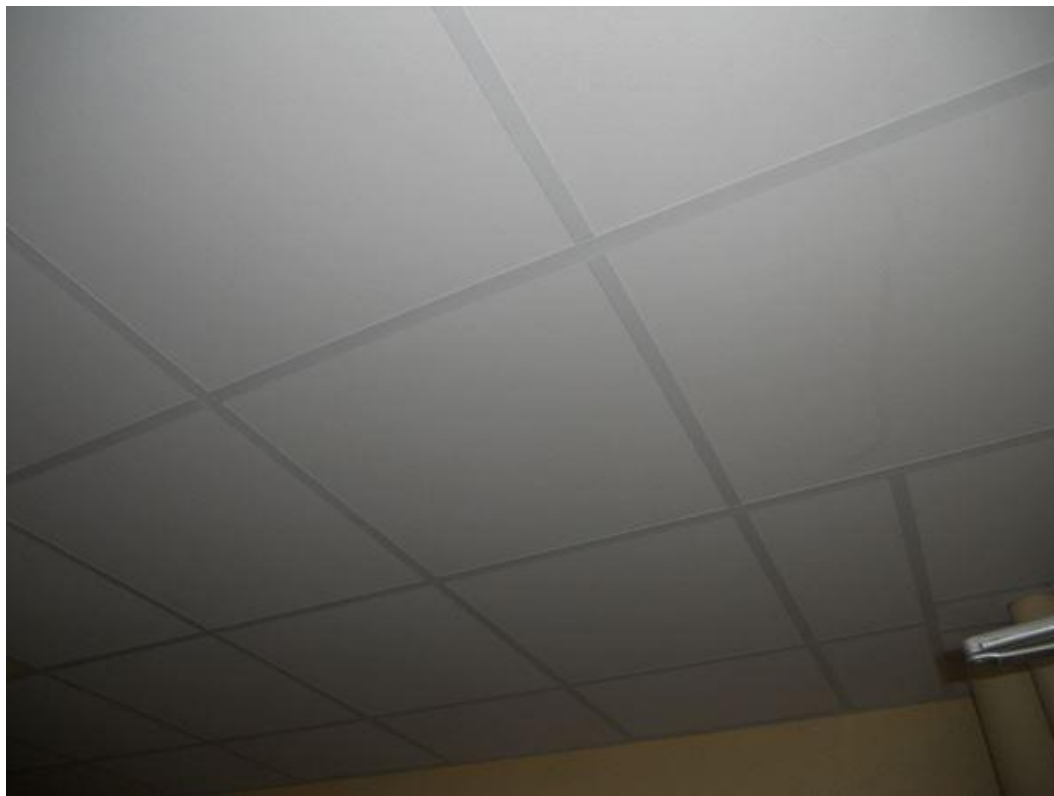
12 (Rdc) - Conduit - Fibre ciment



15 (Rdc) - Conduit - Fibre ciment



24 (Rdc) - 3 Conduits - Fibre ciment



P2 - 33 (Rdc) - Plafond - Faux plafond en dalles suspendues



Gymnase (Rdc) - 22 Conduits - Fibre ciment



1 (Sous-sol) - Conduit - Fibre ciment



P4 - 1 (Sous-sol) - Conduit - Calo blanc + bourre laine



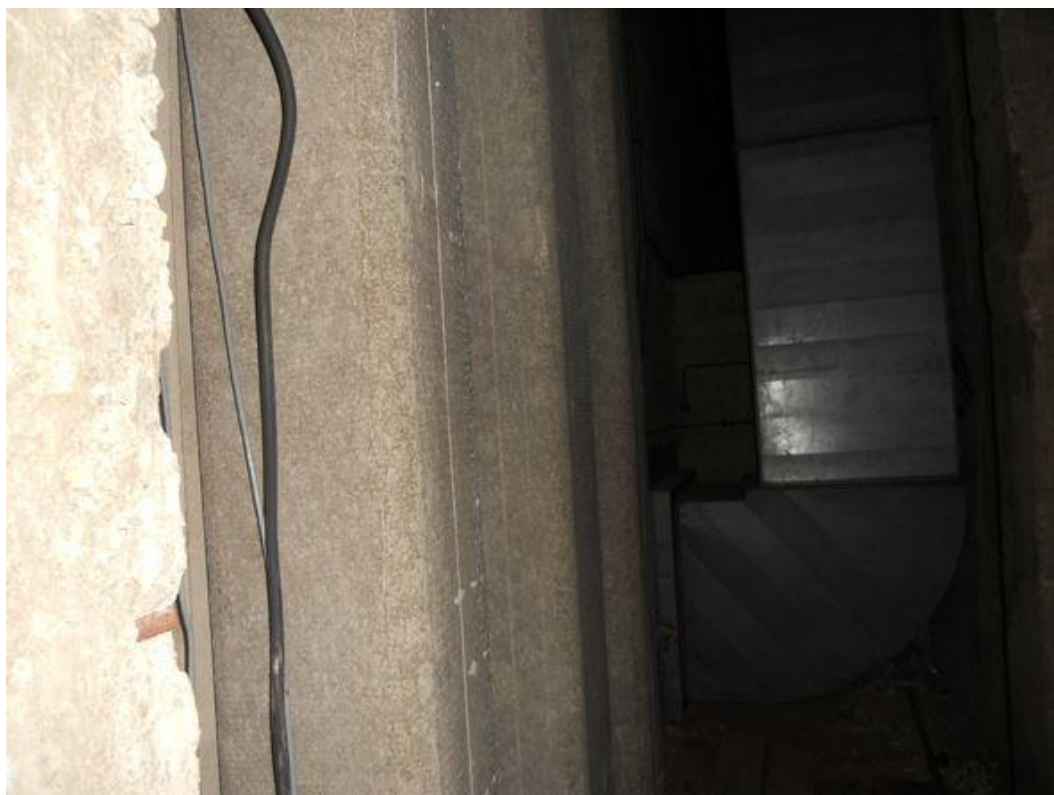
P5 - 1 (Sous-sol) - Conduit - Calo alu + bourre laine



P3 - 2 (Sous-sol) - Plafond - Flocage



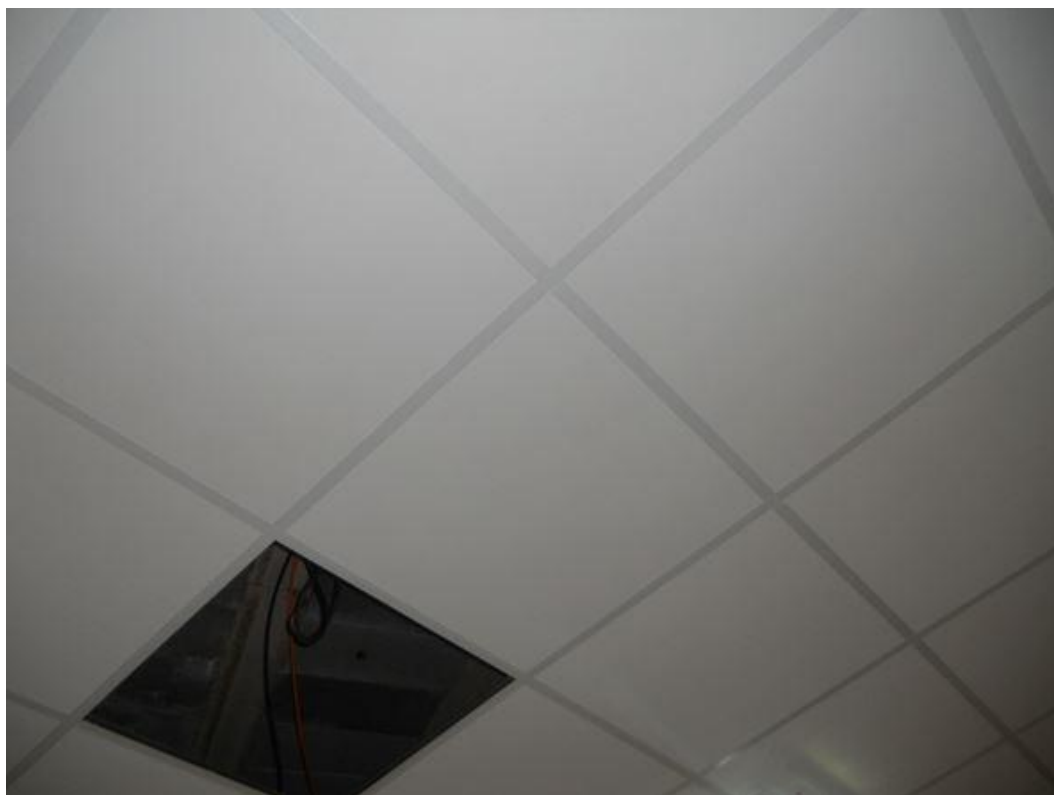
2 (Sous-sol) - Conduit - Fibre ciment



Gaine technique (Rdc) - Conduit - Fibre ciment



P6 - Gaine technique (Rdc) - Canalisations calorifugées - Canalisations calorifugées



Infirmier (Rdc) - Plafond - Faux plafond en dalles suspendues



P7 - Sanitaires 1 (Rdc) - Plafond - Dalles de faux plafonds petits trous



Magasin (Sous-sol) - Coude - Fibre ciment



P8 - Magasin (Rdc) - Plafond - Flocage



Façades (Extérieur) - 6 Conduits - Fibre ciment

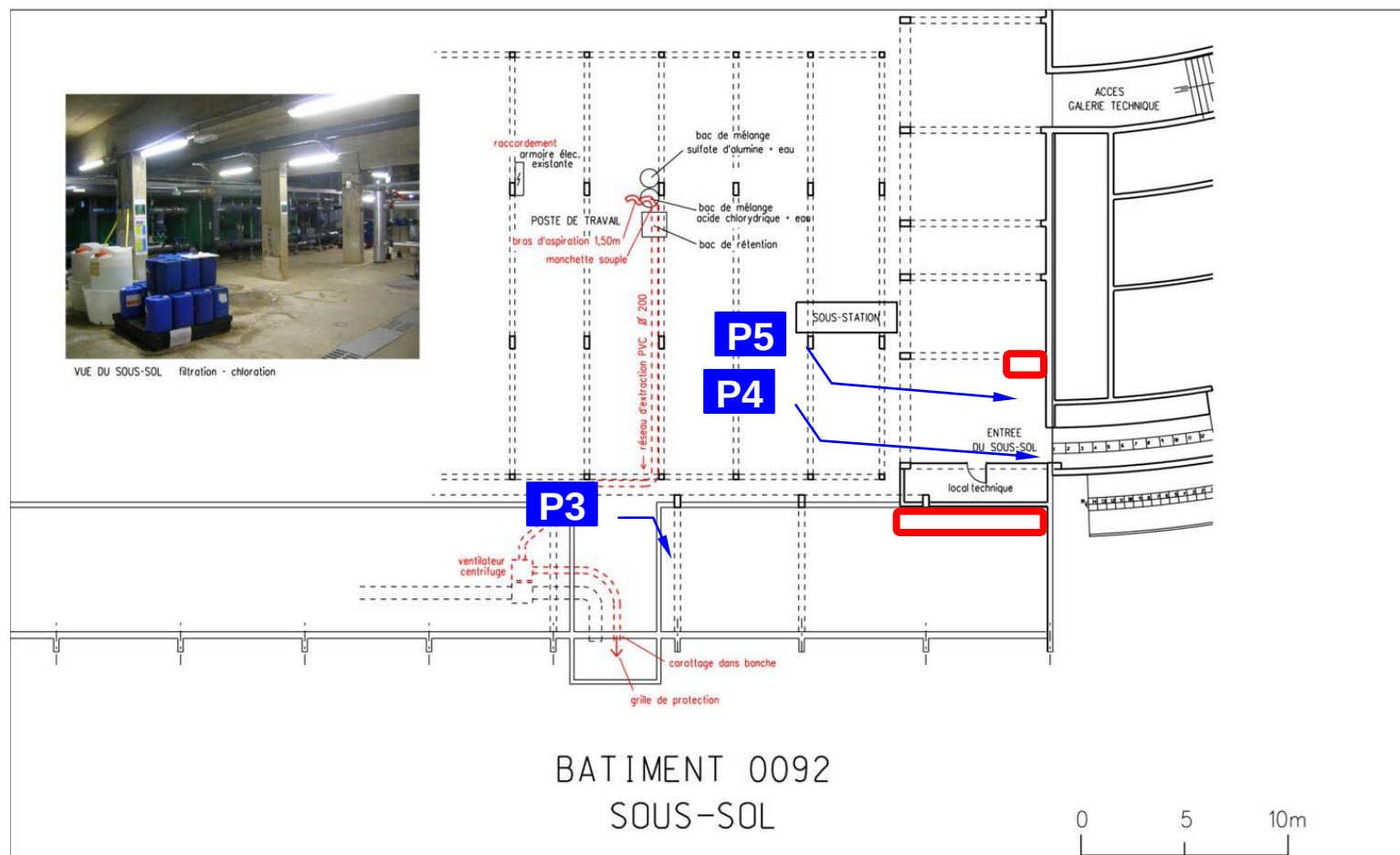
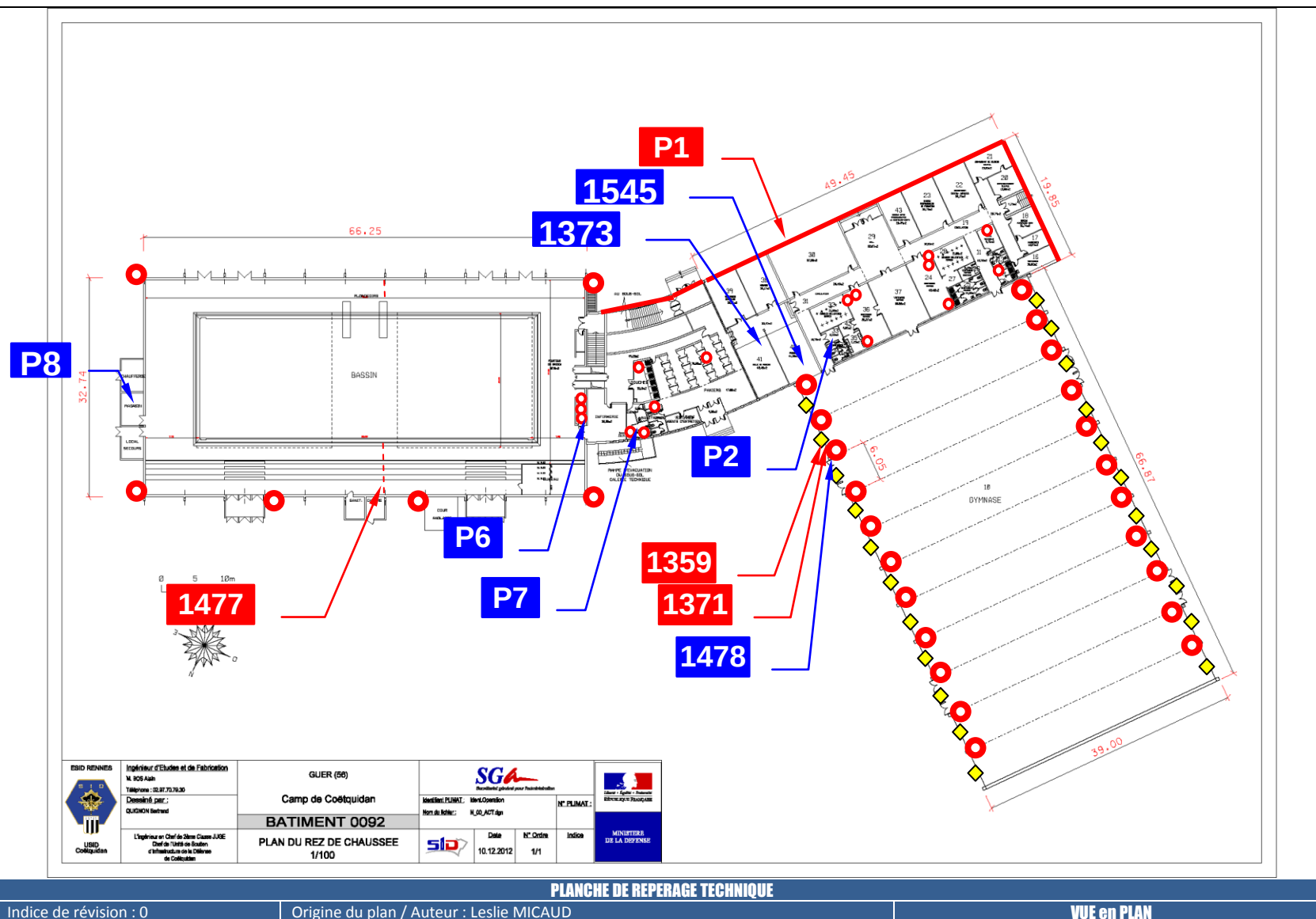
[illegible]

Planche N°2/3		NIVEAU : Sous-sol	
LEGENDE			
P		Prélèvement négatif	
P		Prélèvement positif	
Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante		Représentation graphique	
Conduit en amiante ciment			

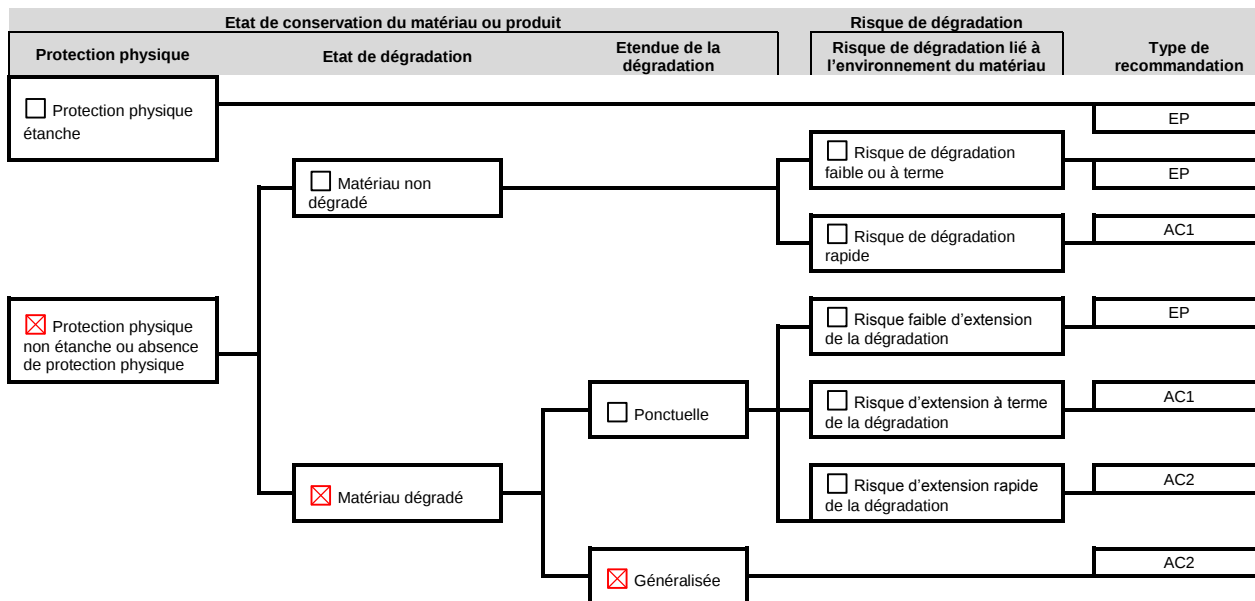
[illegible]

Annexe 3 : Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	29 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

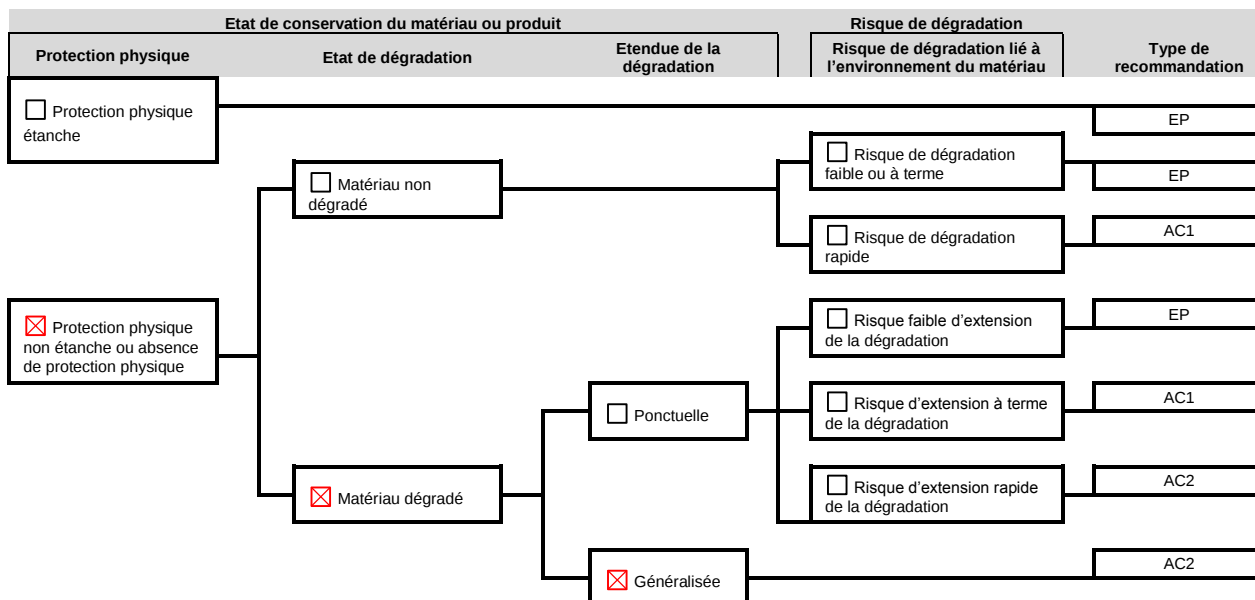
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	30 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

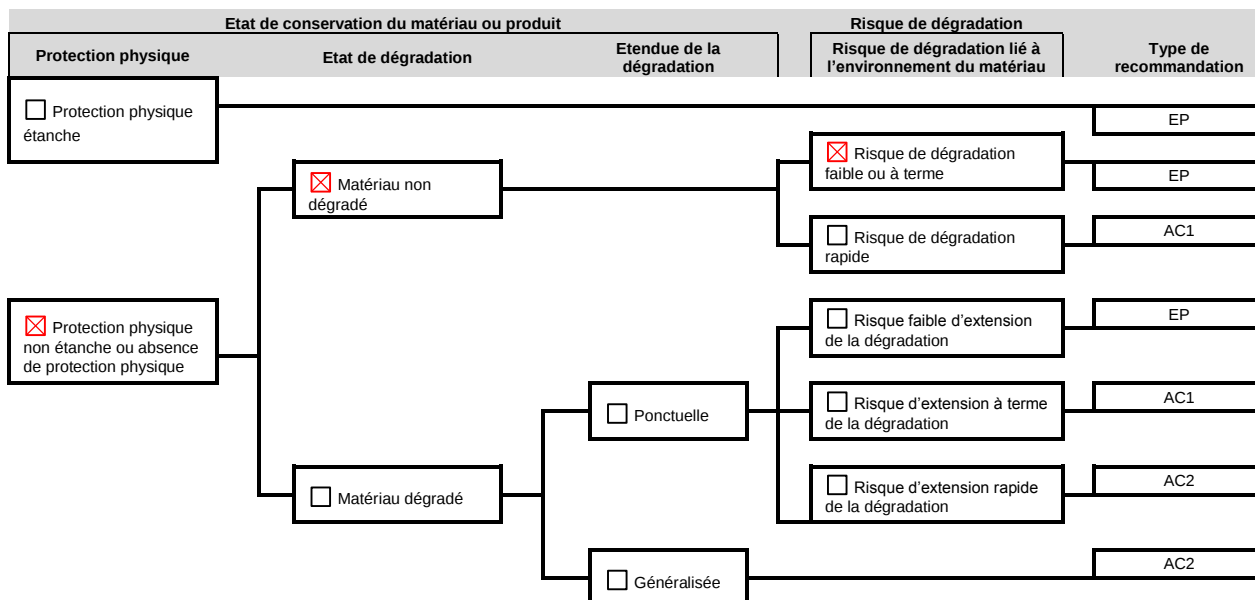
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	36 (Rdc) - 3 Conduits - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

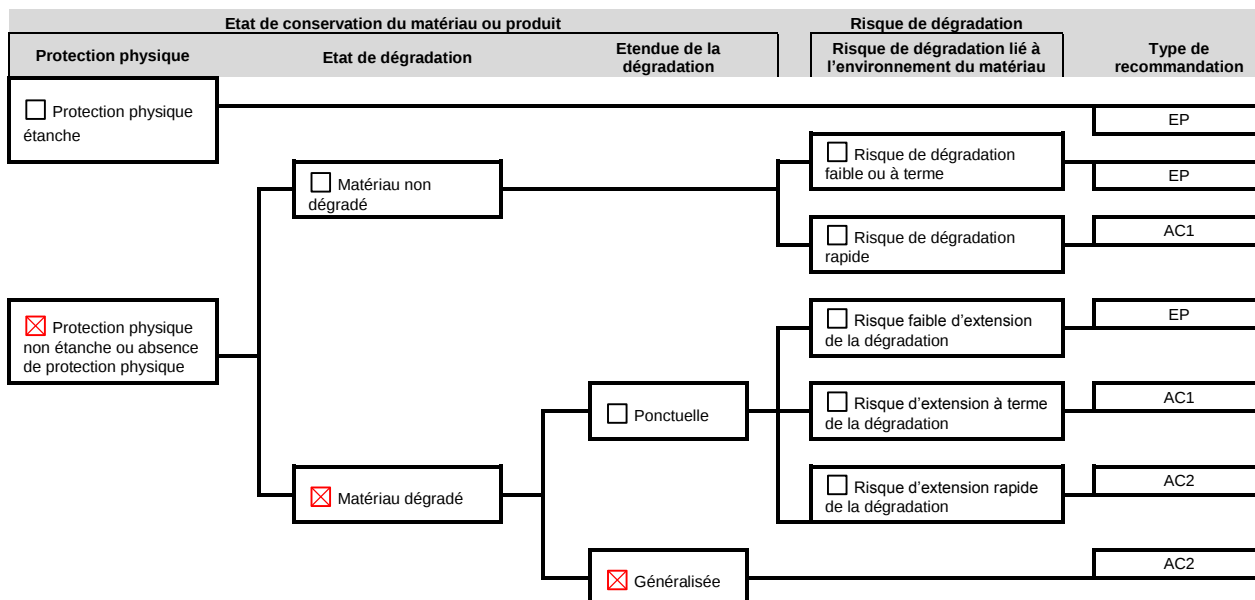
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	38 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

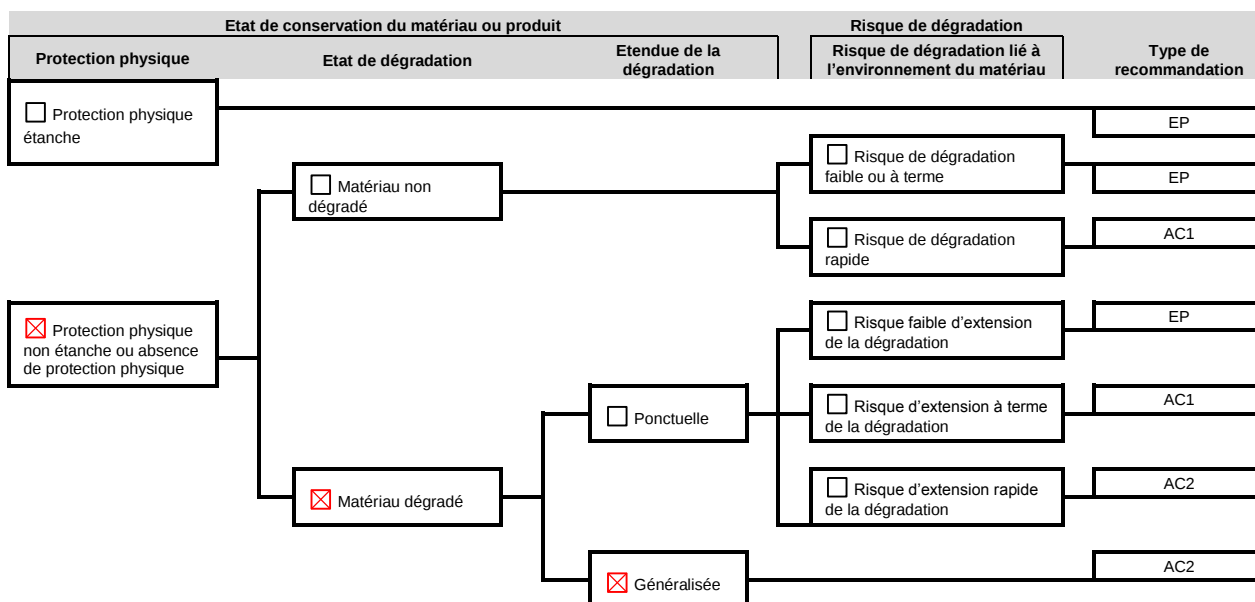
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	43 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

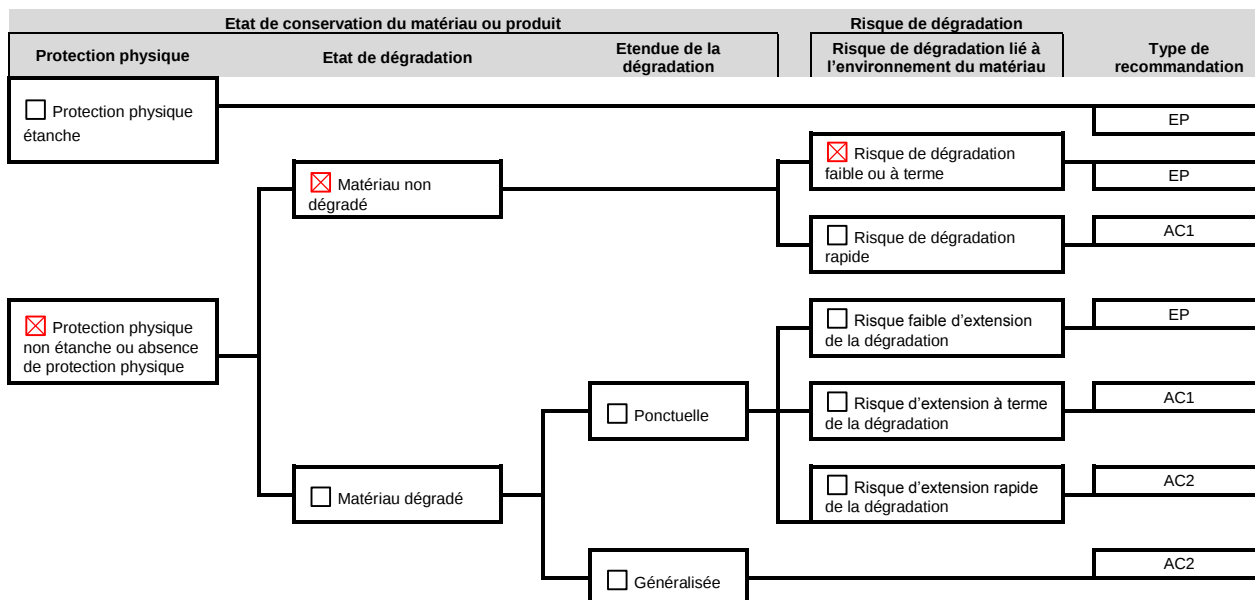
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	12 (Rdc) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

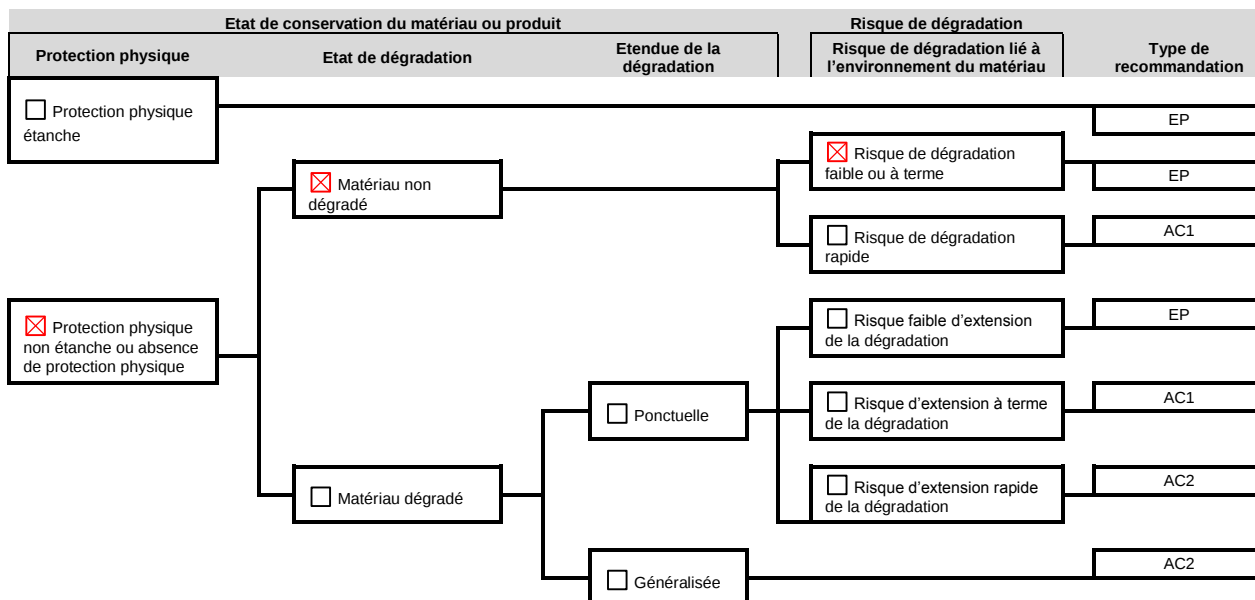
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	15 (Rdc) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

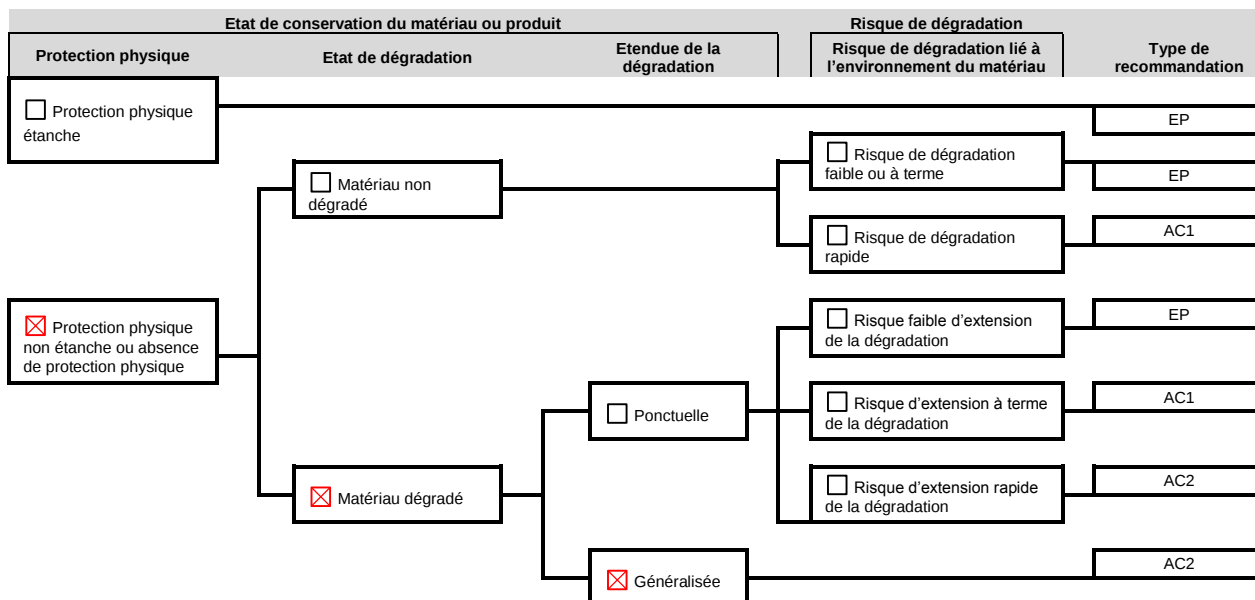
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	16 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

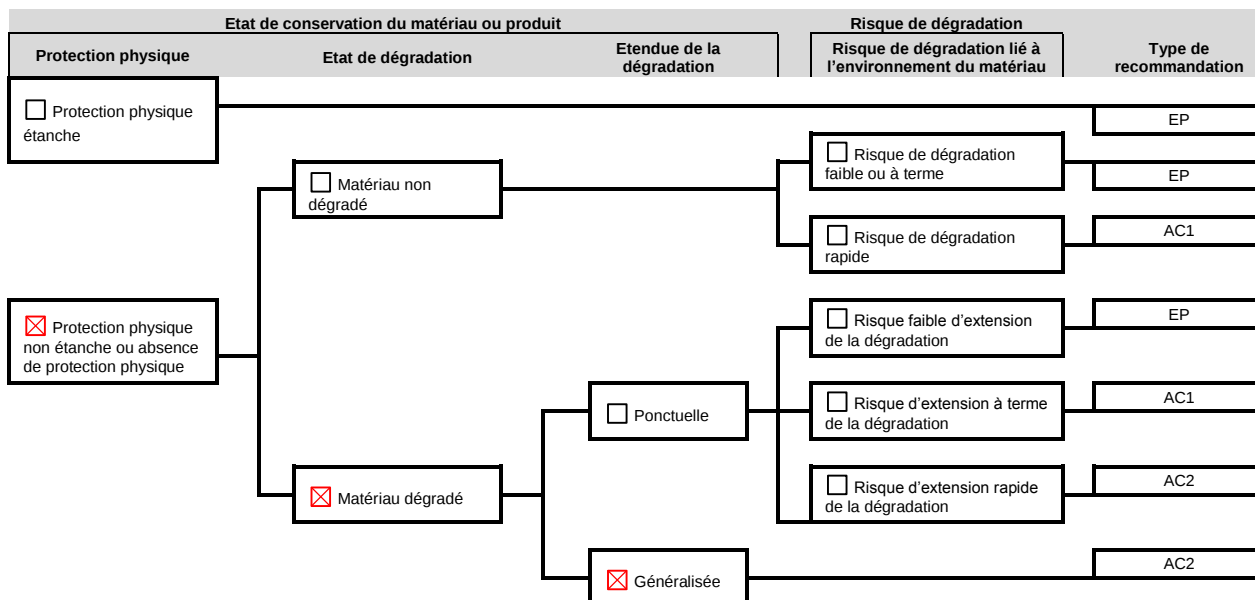
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	17 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

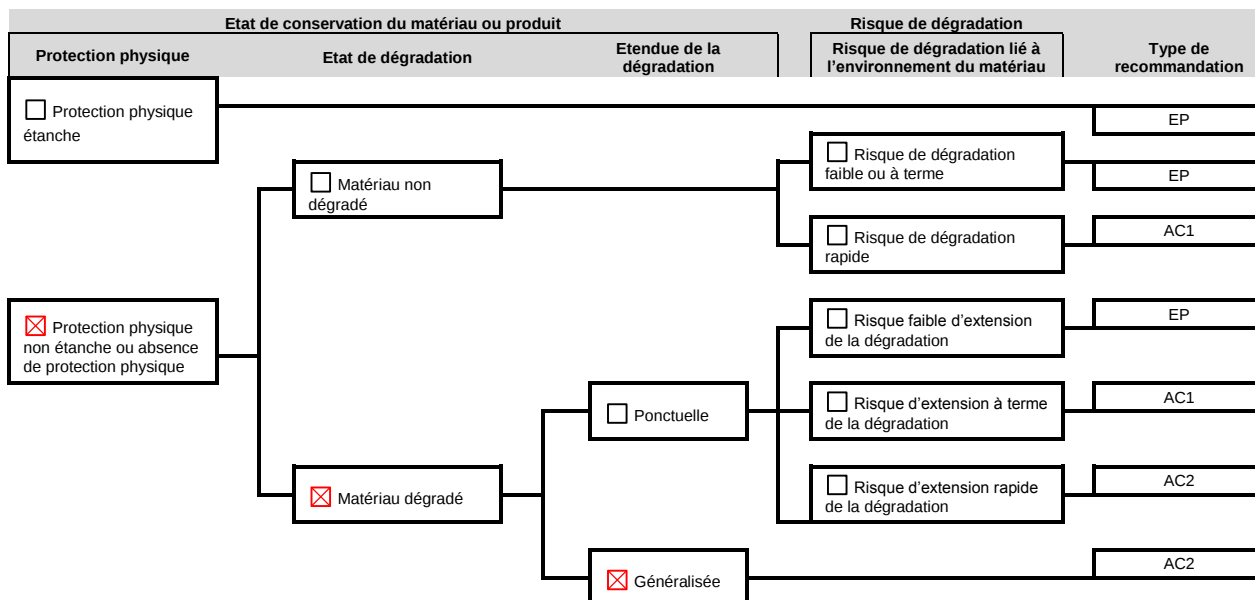
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	18 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

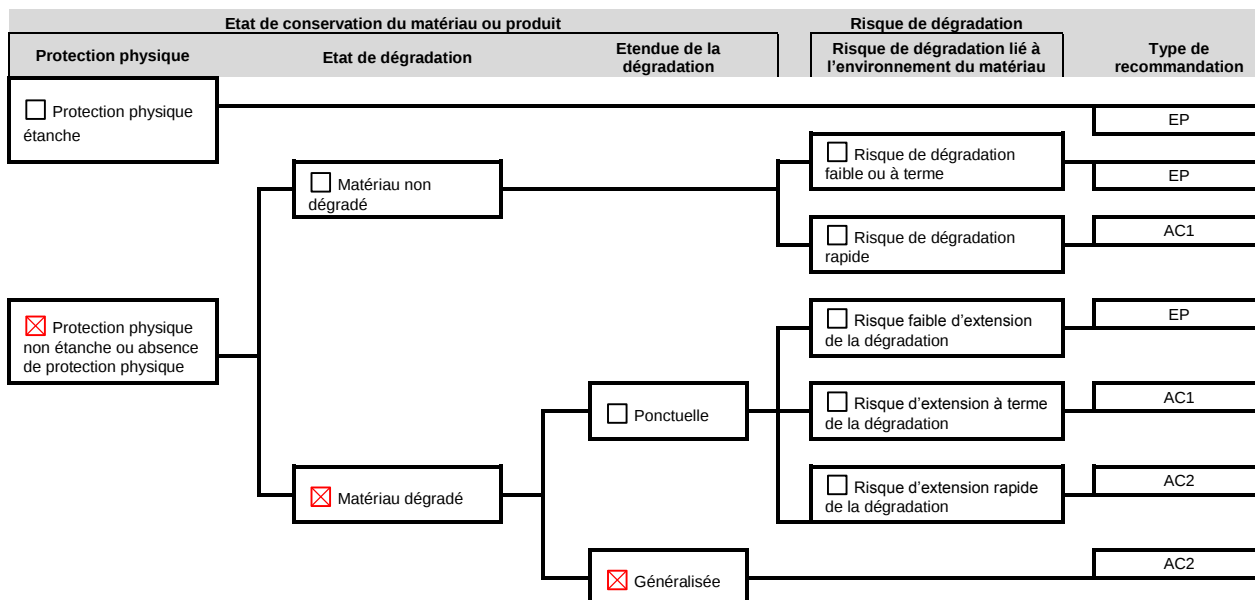
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	19 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

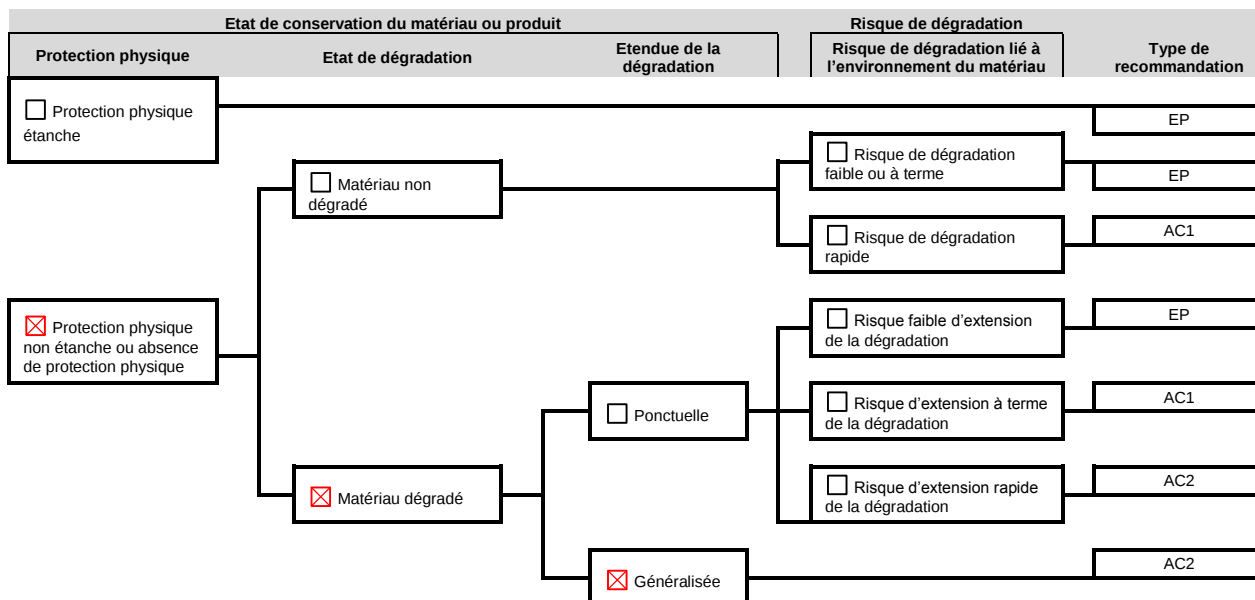
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	20 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

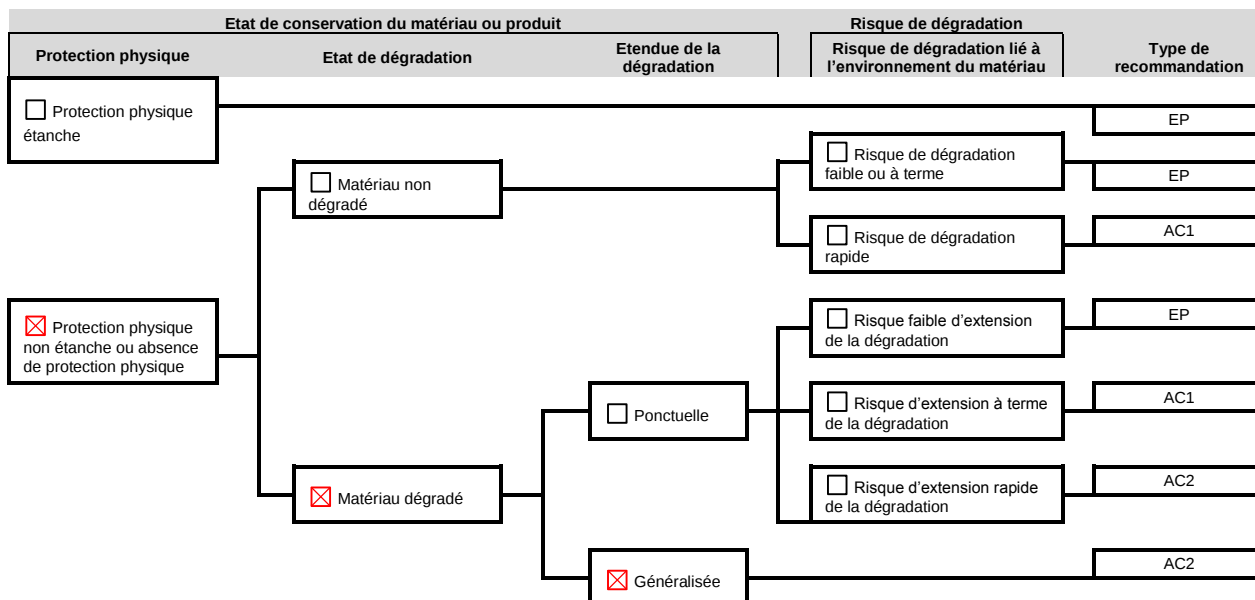
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	21 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

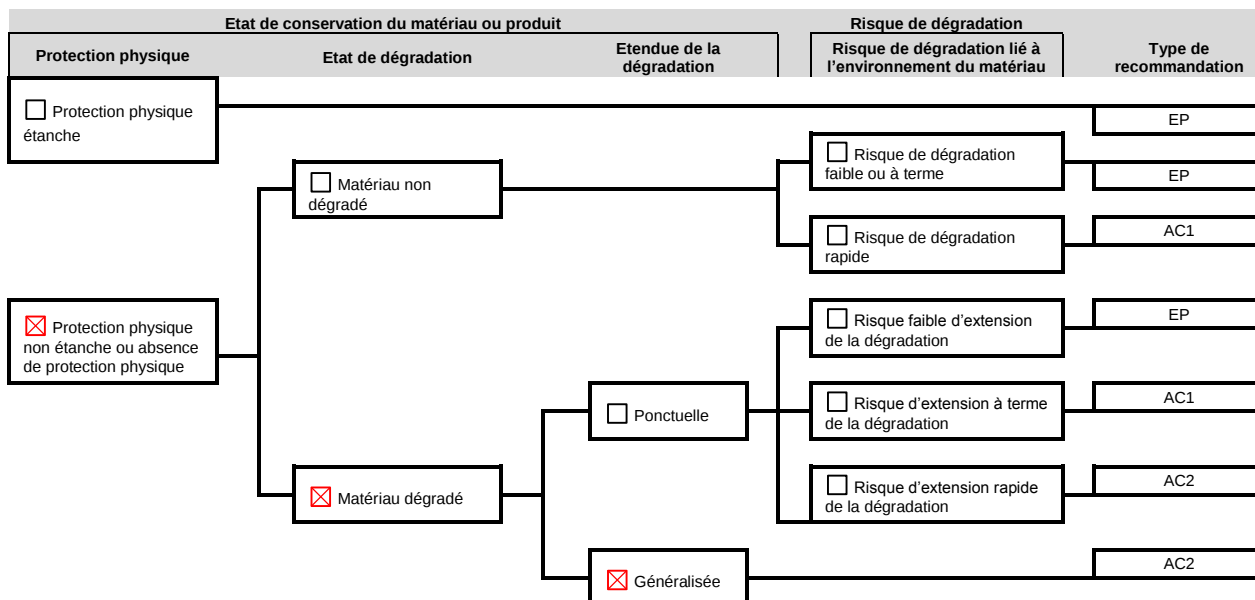
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	22 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

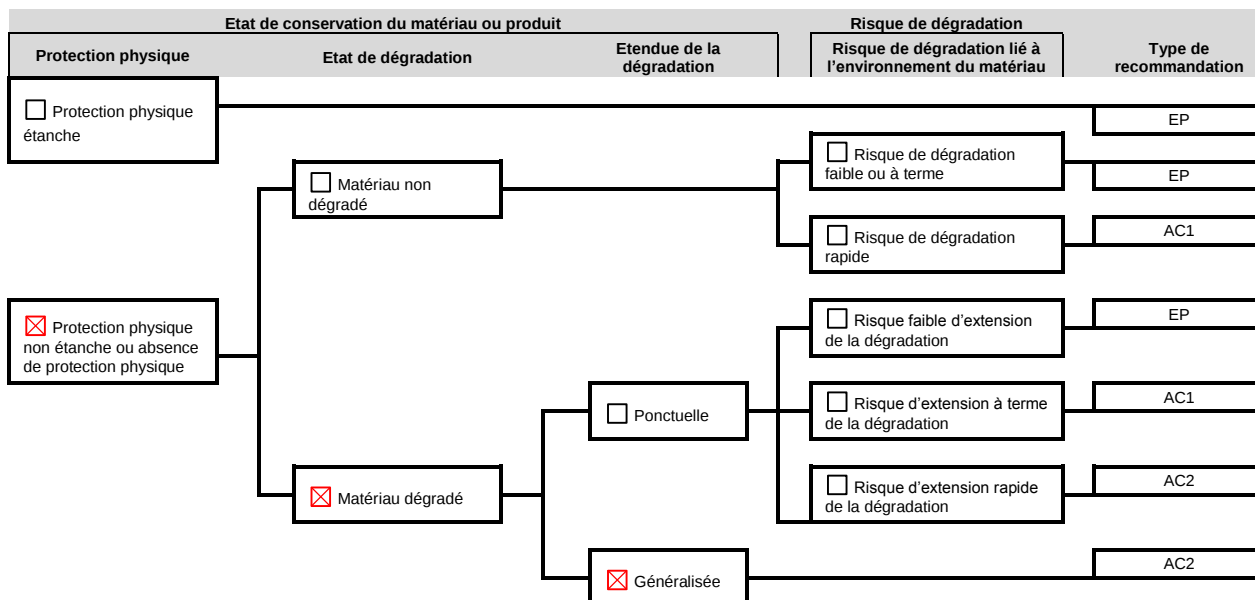
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	23 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

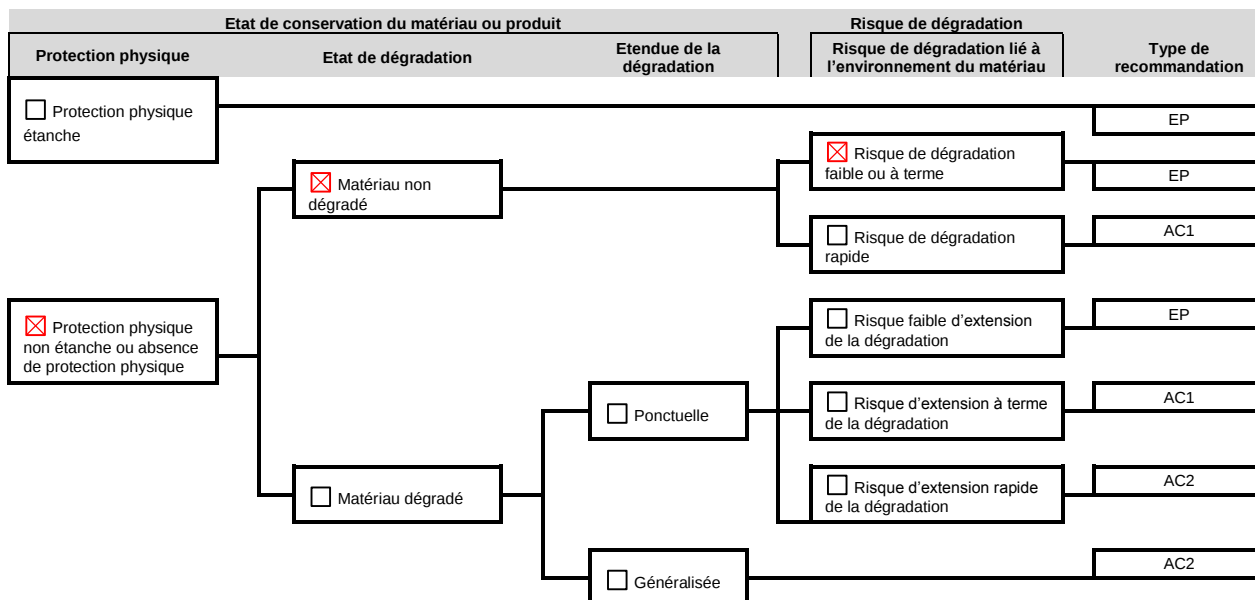
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	24 (Rdc) - 3 Conduits - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

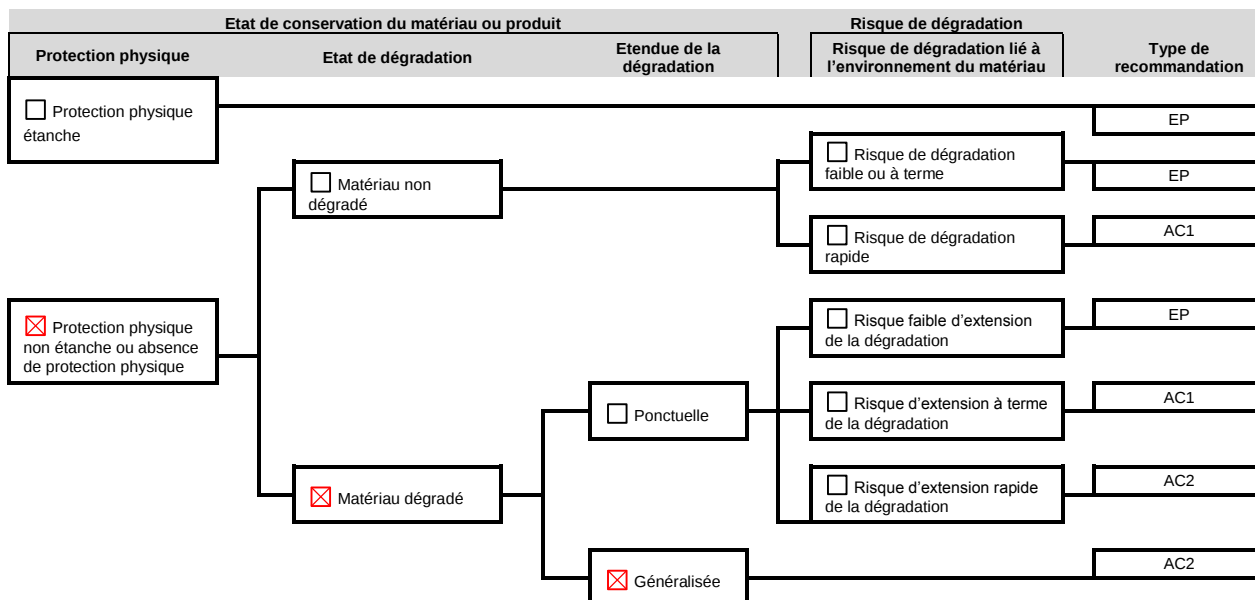
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	39 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

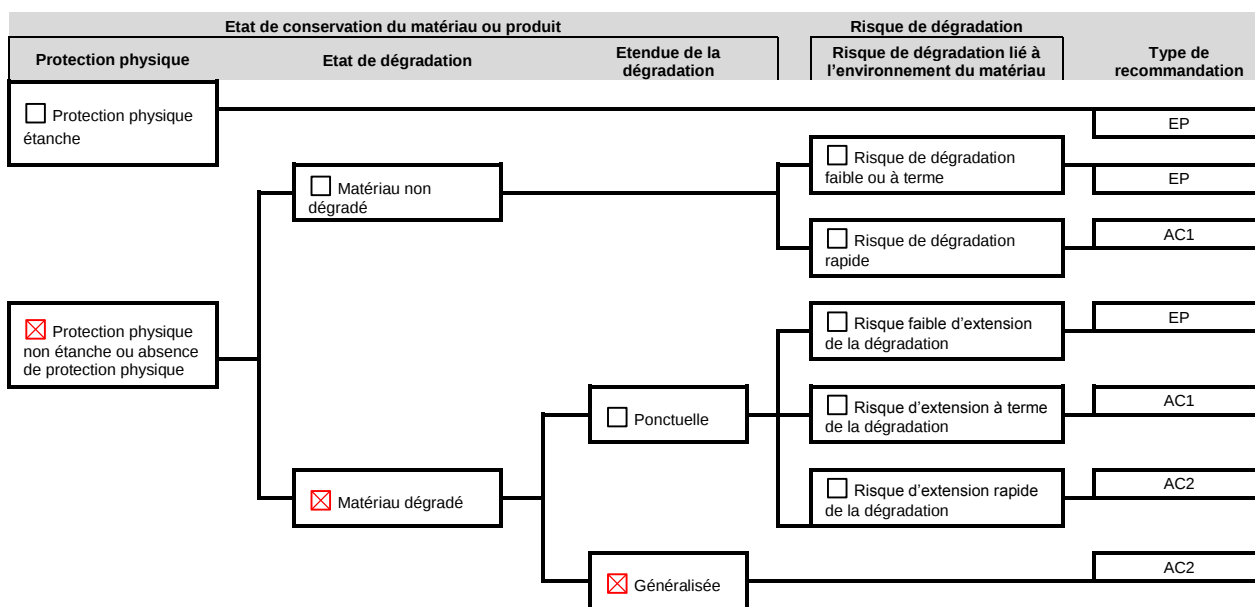
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Gymnase (Rdc) - Joints - Joints mastic beige entre fenêtre
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement 1359



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

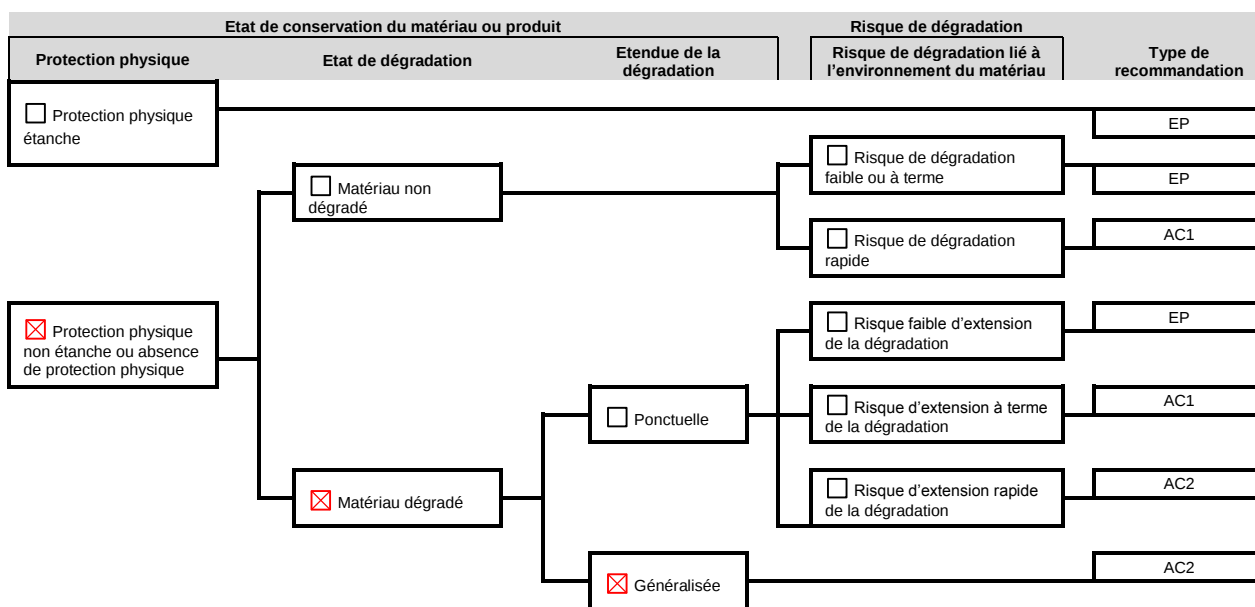
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Gymnase (Rdc) - Joints - Joint noir entre vitres sur fenêtres
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement 1371



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

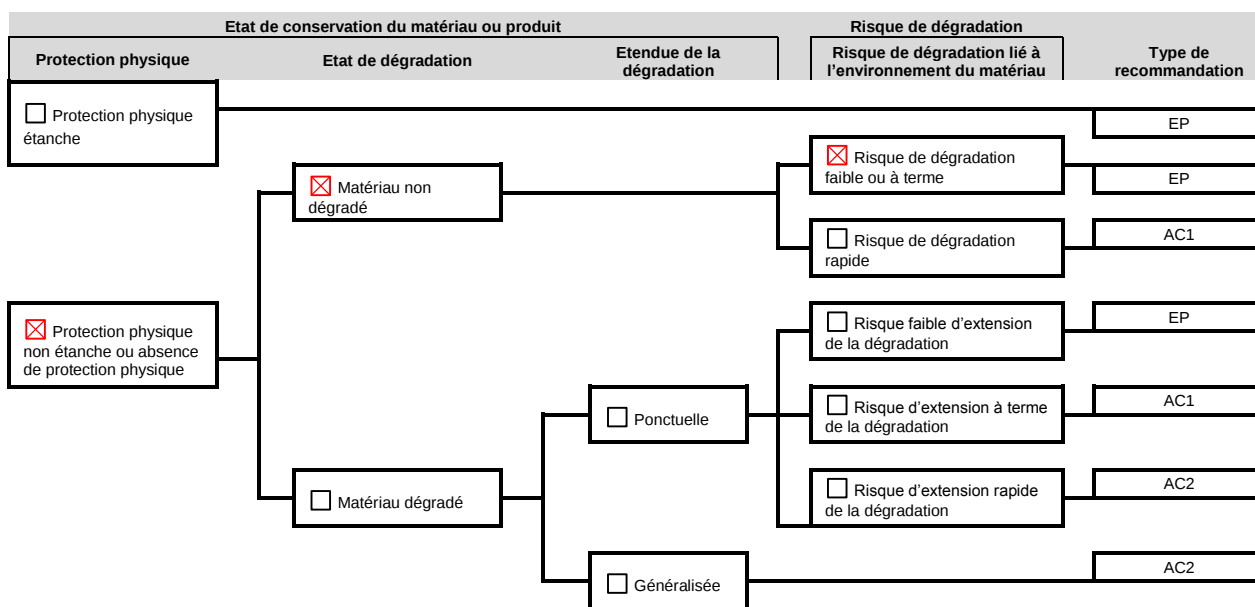
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Gymnase (Rdc) - 22 Conduits - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

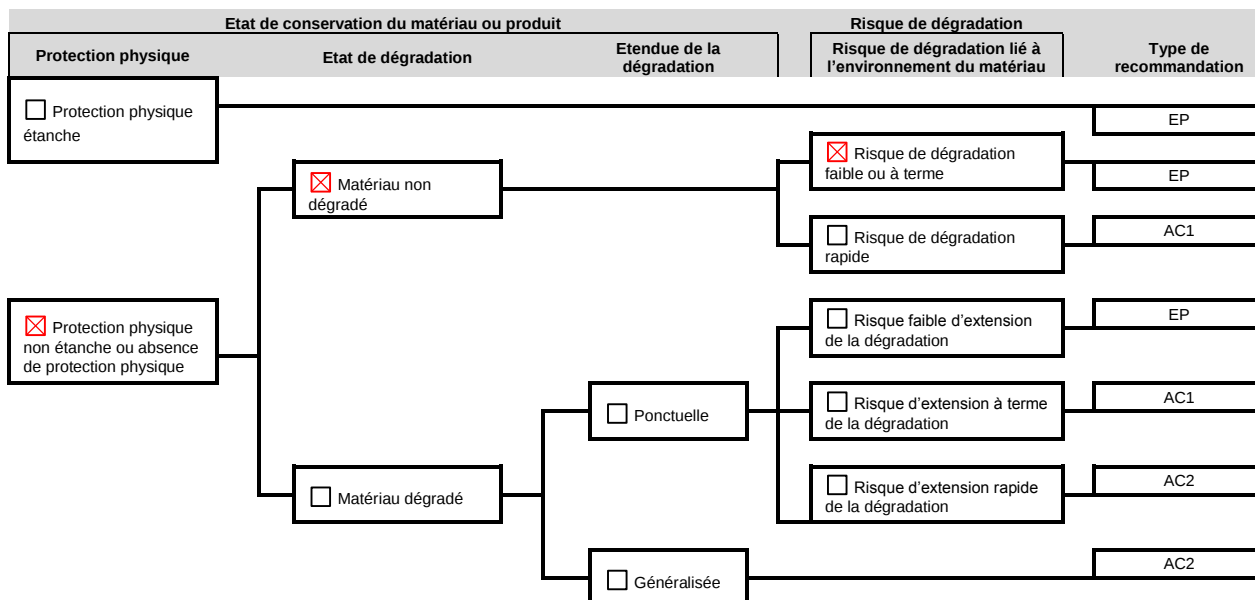
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	1 (Sous-sol) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

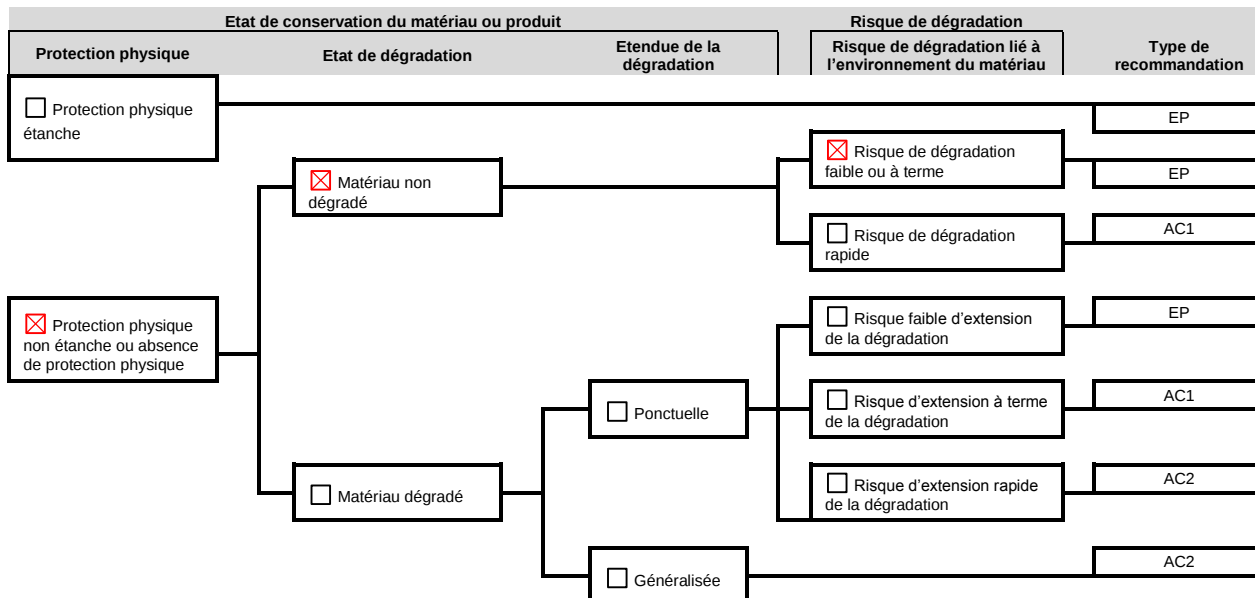
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	2 (Sous-sol) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Bassin (Rdc) - Joint De Dilatation - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	Prélèvement 1477

Etat de conservation du matériau ou produit		Risque de dégradation	Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	
☐ Protection physique étanche	☐ Matériau non dégradé	☐ Risque de dégradation faible ou à terme	EP
		☐ Risque de dégradation rapide	AC1
☒ Protection physique non étanche ou absence de protection physique	☒ Matériau dégradé	☒ Risque faible d'extension de la dégradation	EP
		☐ Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		☐ Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		☐ Généralisée	AC2

EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

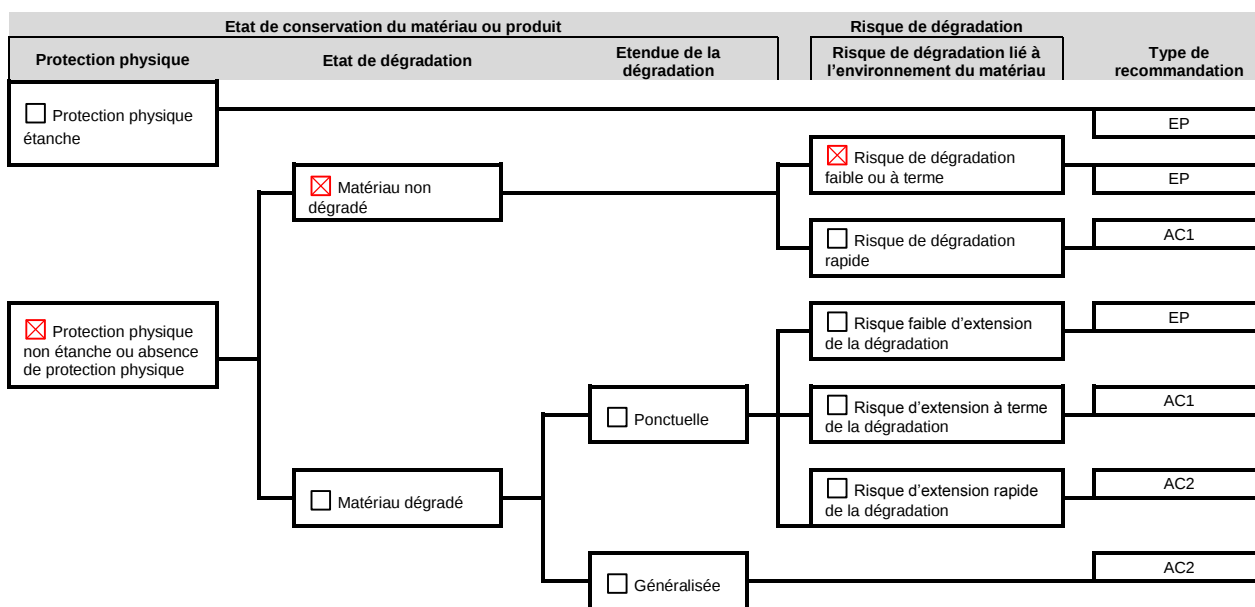
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Gaine technique (Rdc) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

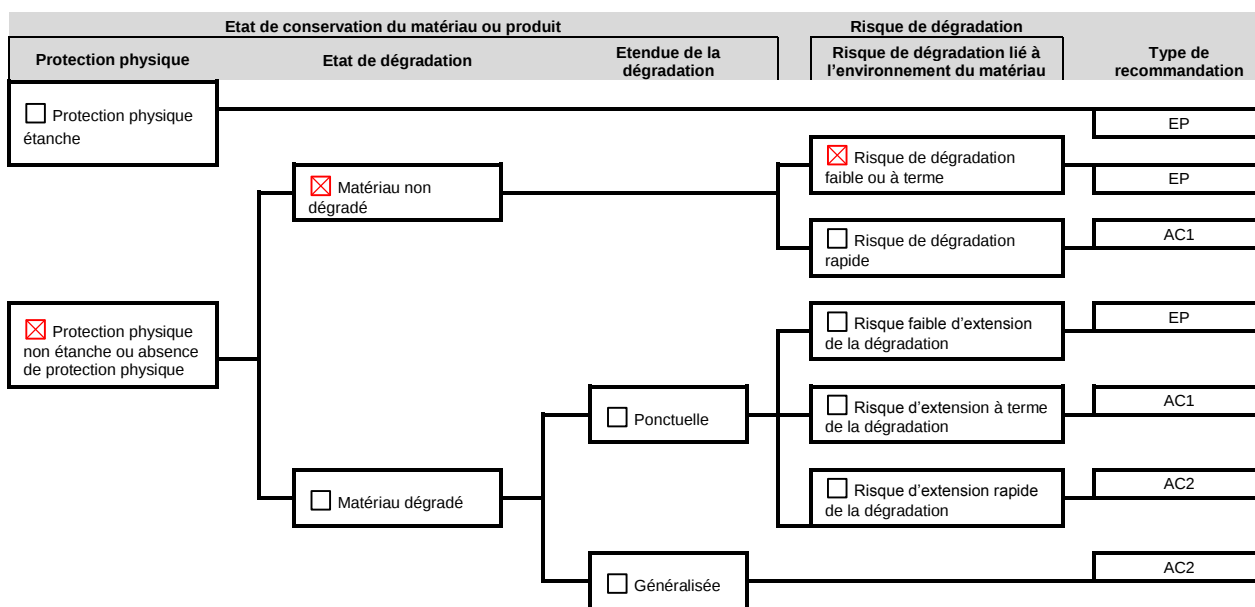
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Sanitaires 1 (Rdc) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

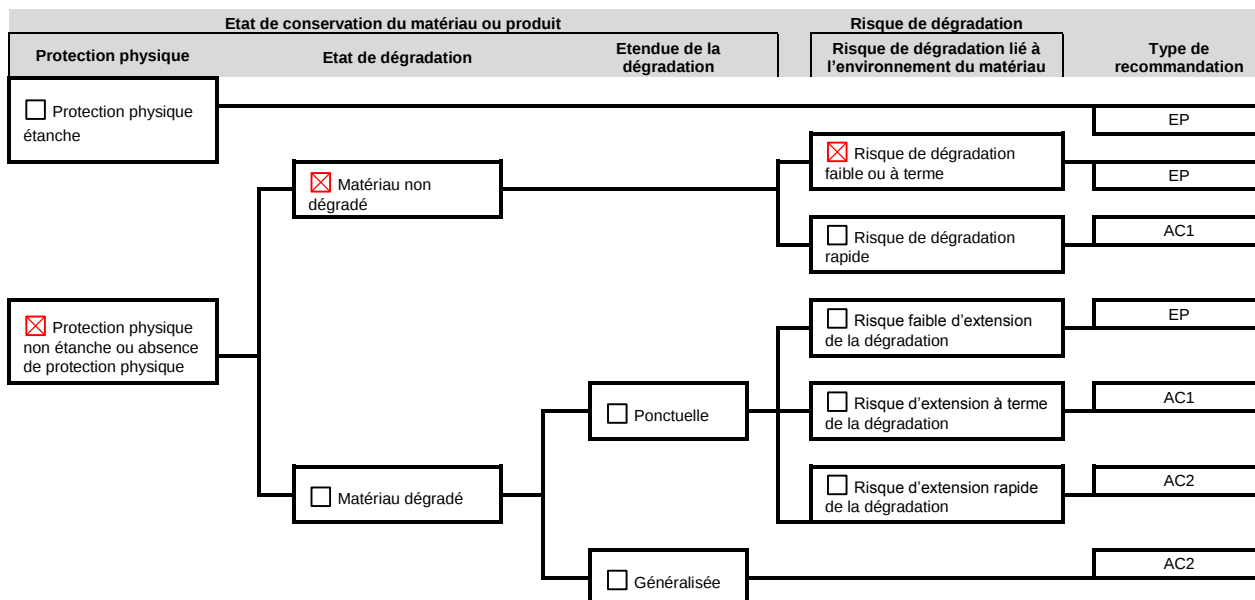
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Douches (Rdc) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

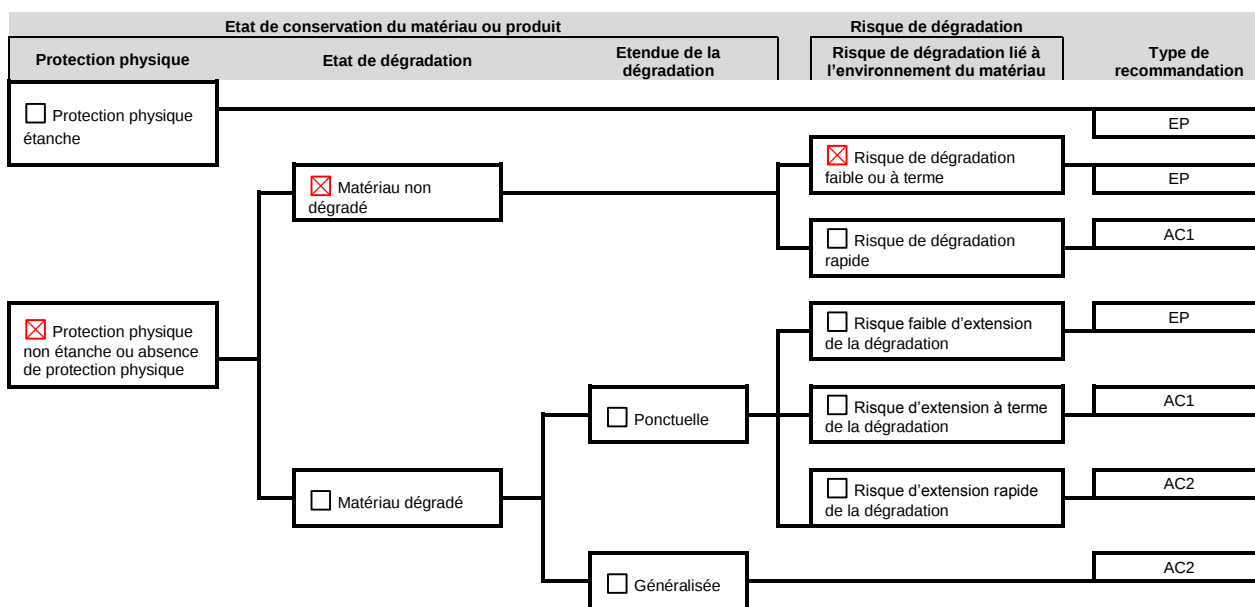
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Sanitaires 2 (Rdc) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

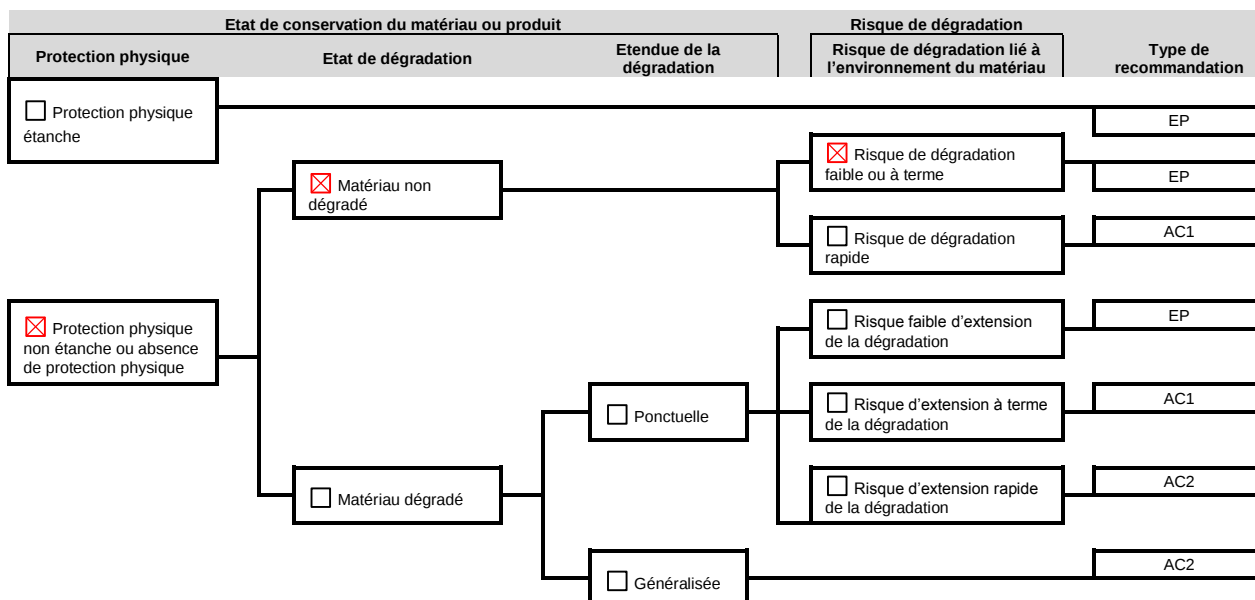
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Vestiaires (Rdc) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

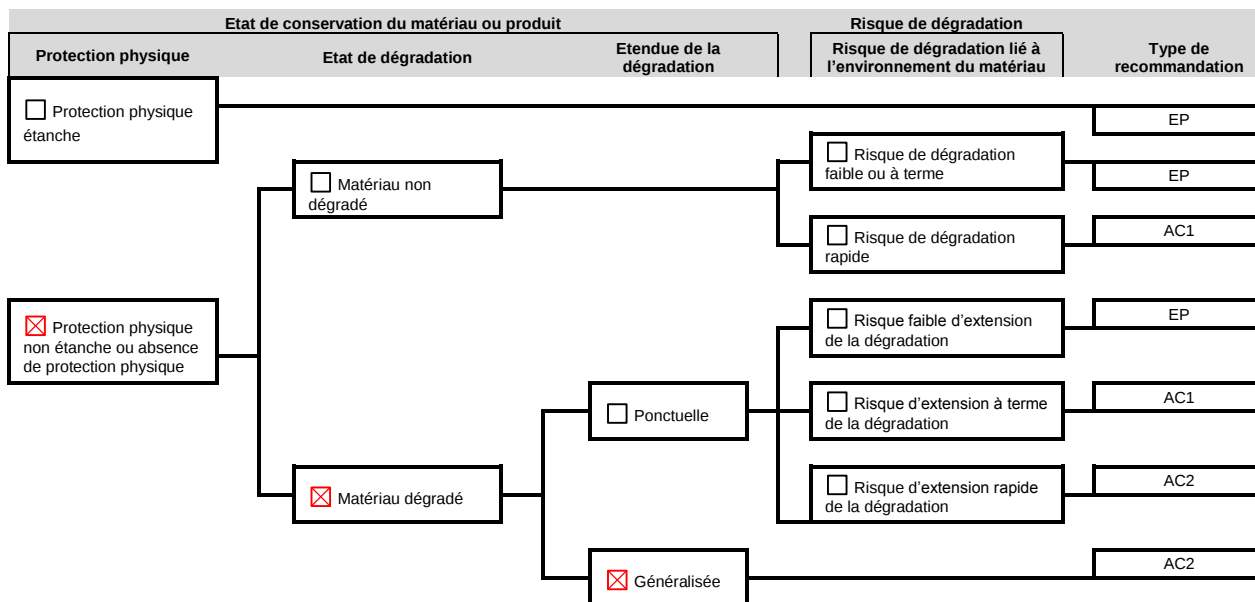
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Hall 2 (Rdc) - Joints - Joint
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement P1



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Action corrective de second niveau

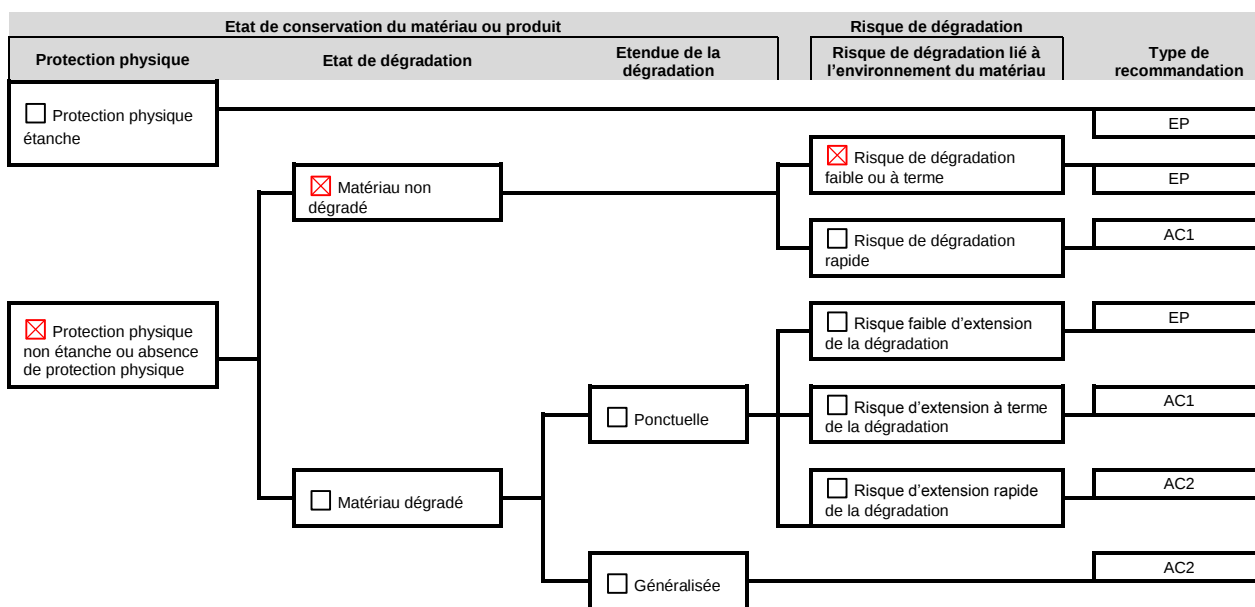
Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Magasin (Sous-sol) - Coude - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

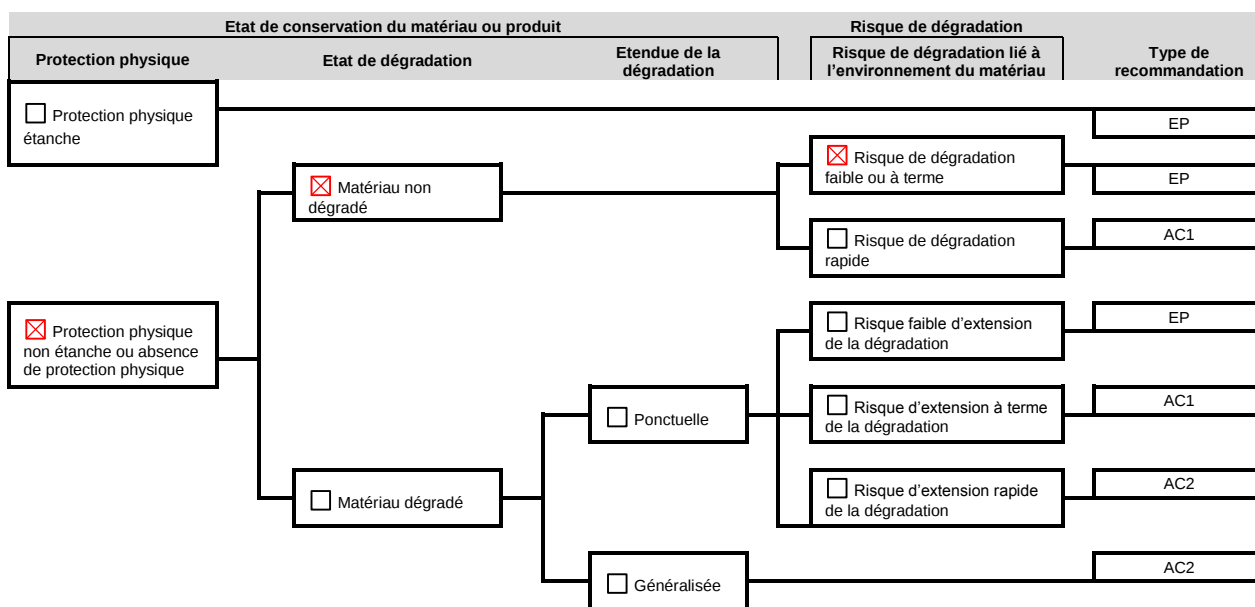
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Leslie MICAUD
N° de dossier	217792
Date de l'évaluation	28/09/2015
Bâtiment	Camp de Coetquidan - Lot 0092 - 56380 GUER
Local ou zone homogène	Façades (Extérieur) - 6 Conduits - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe 4 : Procès-verbaux d'analyses laboratoire


Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.90.09.39.20
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portée
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

**RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7286 EN DATE DU 09/10/2015
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
Mme Leslie MICAUD
6bis, rue Alessandro Volta
BP 708
44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :
Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P1 - Joint - 30 (rdc) / Joints	Echantillon	IT141510-7286
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Joint gris cassant avec traces blanches

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Joint gris cassant avec traces blanches	META le 09/10/2015	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste





Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.90.09.39.20
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7287 EN DATE DU 09/10/2015
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
Mme Leslie MICAUD
6bis, rue Alessandro Volta
BP 708
44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P2 - Faux plafond en dalles suspendues - 33 (rdc) / Plafond	Echantillon	IT141510-7287
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Faux plafond jaunâtre fibreux homogène avec couche fibreuse blanche

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Faux plafond jaunâtre fibreux homogène avec couche fibreuse blanche	MOLP le 08/10/2015	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.90.09.39.20
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7288 EN DATE DU 09/10/2015
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
Mme Leslie MICAUD
6bis, rue Alessandro Volta
BP 708
44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P3 - Flochage - 2 (Sous-sol) / Plafond	Echantillon	IT141510-7288
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Flocage blanchâtre pelotonneux

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Flocage blanchâtre pelotonneux	MOLP le 08/10/2015	Amiante non détecté Analyse confirmée au M.E.T	---	3

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09


 Parc d'affaires Espace Performances Bât K
 35760 SAINT-GREGOIRE
 Tél : 02.90.09.39.20
 Fax : 02.23.22.52.27
 www.itga.fr


L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7289 EN DATE DU 09/10/2015

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

 QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
 Mme Leslie MICAUD
 6bis, rue Alessandro Volta
 BP 708
 44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

 Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
 Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :
Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P4 - Calo blanc + bourre laine - 1 (Sous-sol) / Conduit	Echantillon	IT141510-7289
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Calorifugeage jaune fibreux homogène avec toile fibreuse blanche plâtrée inséparable

Préparation :

 Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Calorifugeage jaune fibreux homogène avec toile fibreuse blanche plâtrée inséparable	META le 09/10/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste



 La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.90.09.39.20
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7290 EN DATE DU 09/10/2015
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
Mme Leslie MICAUD
6bis, rue Alessandro Volta
BP 708
44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P5 - Calo alu + bourre laine - 1 (Sous-sol) / Conduit	Echantillon	IT141510-7290
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Faux plafond jaunâtre fibreux homogène avec couche de plastique blanc et aluminium inséparables

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Faux plafond jaunâtre fibreux homogène avec couche de plastique blanc et aluminium inséparables	META le 08/10/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.90.09.39.20
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7291 EN DATE DU 09/10/2015
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
Mme Leslie MICAUD
6bis, rue Alessandro Volta
BP 708
44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P6 - Canalisation calorifugée - Gaine technique (Rdc) / Canalisation calorifugée	Echantillon	IT141510-7291
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Calorifugeage beige fibreux homogène avec poussières inséparables

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Calorifugeage beige fibreux homogène avec poussières inséparables	MOLP le 08/10/2015	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09


 Parc d'affaires Espace Performances Bât K
 35760 SAINT-GREGOIRE
 Tél : 02.90.09.39.20
 Fax : 02.23.22.52.27
 www.itga.fr


L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7292 EN DATE DU 09/10/2015

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

 QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
 Mme Leslie MICAUD
 6bis, rue Alessandro Volta
 BP 708
 44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

 Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
 Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :
Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P7 - Dalles de faux plafonds petits trous - Sanitaires 1 (Rdc) / Plafond	Echantillon	IT141510-7292
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Faux plafond beige fibreux homogène avec peinture blanche

Préparation :

 Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
 - pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Faux plafond beige fibreux homogène avec peinture blanche	MOLP le 08/10/2015	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste



 La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.90.09.39.20
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT141510-7293 EN DATE DU 09/10/2015
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

QUALICONSULT IMMOBILIER - AGENCE NANTES ADB
Mme Leslie MICAUD
6bis, rue Alessandro Volta
BP 708
44481 CARQUEFOU Cédex

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 06/10/2015
Analysé à : ITGA Saint-Grégoire K

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	217792	Commande	IT1415-14596
Echantillon	P8 - Flochage - Magasin (Rdc) / Plafond	Echantillon	IT141510-7293
Dossier client	ESID DE RENNES CAMP DE COETQUIDAN - LOT 0092 - 56380 GUER	Description ITGA	Flochage blanchâtre pelotonneux

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Flochage blanchâtre pelotonneux	MOLP le 08/10/2015	Amiante non détecté	---	3

Validé par : Anita BROCHAIN - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09

Annexe 5 : Rapports antérieurs

Conducteur d'opération Etablissement du Génie d'Angers Rue des Petites Mussés BP 14114 49041 ANGERS CEDEX Représenté par : Le Lieutenant - colonel RETAT ☎ 02 41 68 80 12	Société de contrôle  Agence Bretagne 40 quai de la Douane 29200 Brest ☎ : 02 98 46 40 91
Maîtrise d'œuvre Section Locale d'Infrastructure de Coetquidan 56380 GUER Représentée par : Mr CABERO	

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Ce rapport RDM 1122/0081/1205 est à associer au Dossier Technique Amiante commun « Camp de Coëtquidan »
Il contient 37 pages. Il ne peut être reproduit que dans son intégralité.

COMPOSANT	GYMNASE PISCINE 92
N° SAGRI	560075001F
ADRESSE	CAMP DE COËTQUIDAN 56380 GUER
Date de rédaction du rapport	

Opérateur de repérage	Laboratoire d'analyses
Jacques PNIVIDIC	INSTITUT TECHNIQUE DES GAZ ET DE L'AIR 3,Rue Armand HERPIN LACROIX CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur	Date de la visite
Mr LE MEL	03/01 et 16/02/2006

N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

SOMMAIRE

1	CONCLUSION DU RAPPORT	3
2	DETAILS DU REPERAGE	3
2.1	Fiche d'identification et de cotation	4
2.2	Grille d'évaluation	7
2.3	Plans & croquis	8
2.4	Procès verbaux d'analyse	9
2.5	Locaux non visités	10
2.6	Repérages antérieurs	10
3	ENREGISTREMENT DES TRAVAUX	11

RDM Page 2 sur 11

GEODEM – Agence Bretagne – 40 quai de la Douane – 29200 BREST
☎ 02 98 46 40 91

N° SAGRI 560075001F
 Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

1 CONCLUSION DU RAPPORT

Il a été repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante.

2 DETAILS DU REPERAGE

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante est effectué par ordre chronologique dans l'ensemble des pièces et locaux des bâtiments. Il consiste à effectuer un contrôle visuel complété éventuellement par des prélèvements sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Ce repérage porte uniquement sur les parties d'ouvrages et équipements visibles et accessibles lors de la visite, répondant au programme de recherche.

Le tableau, page suivante, comporte à la fois :

- Le résultat du repérage "tous matériaux" c'est à dire des matériaux et produits contenant de l'amiante (conduits de vide ordures, dalles de sol, panneaux de cloisons, toitures fibres-ciment...) et les préconisations du contrôleur technique.
- Le repérage des "trois matériaux" (flocages, calorifugeages et faux-plafonds) et les suites données (travaux) ou à donner (surveillance, contrôle)
- ❖ Lorsque les matériaux sont reconnus visuellement par l'opérateur de repérage, aucun prélèvement n'est effectué. la colonne intitulée « prélèvement » sera donc complétée par « Non »
- ❖ Lorsque les matériaux ont fait l'objet de prélèvement pour analyse : le n° de prélèvement est indiqué dans cette même colonne.

NB : Lorsque des matériaux ont fait l'objet d'une analyse en laboratoire et que le résultat de cette dernière est négatif, il n'est pas nécessaire d'indiquer l'état des matériaux en question.

RDM Page 3 sur 11

 GEODEM – Agence Bretagne – 40 quai de la Douane – 29200 BREST
 ☎ 02 98 46 40 91

N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

2.1 Fiche d'identification et de cotation

Désignation des locaux	Etage	Prélèvement Et/ ou N° d'identification	Date du prélèvement	Descriptif du matériau	Présence d'amiante avérée	Conservation des autres produits et matériaux		Conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds	
						conservation	conclusion	conservation	conclusion
VESTIAIRES REZ DE CHAUSSEE									
15	RDC	NON		Conduit en fibres-ciment peint en saumon	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
12	RDC	NON		Conduit en fibres-ciment peint en vert	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
24-36	RDC	NON		3 conduits en fibres-ciment peint en beige (partie basse) et bleu ciel (partie haute)	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
24	RDC	1372	03/01/06	Peinture bleu ciel	NON				
37	RDC	1365	03/01/06	Peinture blanche	NON				
40A	RDC	1545	03/01/06	Peinture bleue au sol	NON				
51	RDC	1373	03/01/06	Linoléum bleu et blanc	NON				
GYMNASE									
GYMNASE	RDC	NON		22 conduits en fibres-ciment peint en bleu avec coudes peint en blanc	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
GYMNASE	RDC	1359	03/01/06	Joint mastic beige entre fenêtres	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
GYMNASE	RDC	1371	03/01/06	Joint noir entre vitres sur fenêtres	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		

RDM Page 4 sur 11

GEODEM - Agence Bretagne - 40 quai de la Douane - 29200 BREST
☎ 02 98 46 40 91

N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

Désignation des locaux	Etage	Prélèvement Et/ ou N° d'identification	Date du prélèvement	Descriptif du matériau	Présence d'amiante avérée	Conservation des autres produits et matériaux		Conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds	
						conservation	conclusion	conservation	conclusion
GYMNASE									
GYMNASE	RDC	1478	03/01/06	Peinture bleu nuit	NON				
VESTIAIRES PISCINE									
25-28-22-	RDC	NON		Conduit en fibres-ciment	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
20	RDC	NON		2 conduits en fibres-ciment	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
28	RDC	1358	03/01/06	Joint noir sur portes battantes	NON				
PISCINE									
PISCINE	RDC	1477	03/01/06	Joint de dilatation noir	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
PISCINE	RDC	1480	03/01/06	Joint mastic gris autour des vitres	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
12	RDC	1417	03/01/06	Flocage au dessus du passage Vestiaires-Bain	NON				
12	RDC	NON		3 conduits évent en fibres-ciment de type Eternit	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
EXTERIEUR	RDC	NON		6 conduits de descente eaux pluviales en fibres-ciment	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		

RDM Page 5 sur 11

GEODEM - Agence Bretagne - 40 quai de la Douane - 29200 BREST
☎ 02 98 46 40 91

N° SAGRI 560075001F
 Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

Désignation des locaux	Etage	Prélèvement Et/ ou N° d'identification	Date du prélèvement	Descriptif du matériau	Présence d'amiante avérée	Conservation des autres produits et matériaux		Conservation des flocages, calorifugeages et faux plafonds	
						conservation	conclusion	conservation	conclusion
SOUS-SOL									
1	-1	1418	03/01/06	Calorifugeage noir dans gaine de ventilation « Air Calo »	NON				
1	-1	1425	03/01/06	Enveloppe de calorifugeage noire	NON				
1	-1	NON		Conduit en fibres-ciment allant jusque dans la galerie technique	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
1	-1	1419	03/01/06	Enveloppe de calorifugeage noir	OUI			Etat dégradé	N =3 TRAVAUX
2	-1	NON		conduits verticaux en fibres ciment	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
2	-1	NON		Conduit horizontal en fibres-ciment		Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
SANITAIRES – SOUS-SOL									
MAGASIN	-1	NON		Coude de conduit en fibres-ciment	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		
TOITURE									
TOITURE		2413	16/02/06	Complexe d'étanchéité noir	NON				
TOITURE		NON		11 conduits et chapeaux en fibres-ciment	OUI	Bon état	Cf Consignes générales de Sécurité		

RDM Page 6 sur 11

 GEODEM - Agence Bretagne - 40 quai de la Douane - 29200 BREST
 ☎ 02 98 46 40 91

N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

2.2 Grille d'évaluation

3 pages jointes

RDM - Page 7 sur 11

GEODEM – Agence Bretagne – 40 quai de la Douane – 29200 BREST
☎ 02 98 46 40 91

Grille d'évaluation pour CALORIFUGEAGES
En cas de présence avérée d'amiante dans les calorifugeages. A compléter
pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti.

N° de dossier : 1122/0081/1205

 Technicien opérateur de repérage ayant
 établi la présente :

Date du contrôle : 03/01/2006

Nom : PINVIDIC

Bâtiment : 92

Prénom : JACQUES

 Pièce ou zone homogène : 1 (SOUS-
 SOL°

En fonction du résultat du diagnostic	Caractéristique de la protection
Si 1 Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux	Étanche ☐ 1
Si 2 Surveillance du niveau d'empoussièrement	Non étanche ☒ Compléter la grille de diagnostic
Si 3 Travaux	

Tableau des critères utilisés dans la grille de diagnostic :

Flocages	Calorifugeages
Etat de surface et de dégradation Matériau en mauvais état ou matériau en décollement Matériau enduit ou non enduit avec dégradation(s) locale(s) Matériau non enduit non imprégné en bon état Imprégnation à cœur en bon état ou enduit de surface en bon état	Etat de dégradation Calorifugeage en mauvais état Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) Calorifugeage en bon état
Protection rapportée du matériau Protection physique non étanche (P) Pas de protection physique (NP)	
Exposition du produit aux circulations d'air (y compris selon situation plénum, faux-plafond, etc. Faible Moyen Fort	
Exposition du produit aux chocs et vibrations... Faible Moyen Fort	

Evaluation de l'état de conservation des Calorifugeages

Etat de dégradation	Protection physique	Circulations D'air	Chocs et vibrations	Résultats
Calorifugeage en mauvais état ☒				3
	P ☐	Faible ☐	f ☐	1
			M ☐	1
			F ☐	2
		Moyen ☐	f ☐	1
			M ☐	1
			F ☐	2
		Fort ☐	f ☐	2
			M ☐	2
			F ☐	2
Calorifugeage avec dégradation(s) locale(s) ☐				
NP ☐	faible ☐	f ☐	2	
		M ☐	2	
		F ☐	2	
	Moyen ☐	f ☐	2	
		M ☐	2	
		F ☐	3	
	Fort ☐	f ☐	2	
		M ☐	3	
		F ☐	3	

Etat de surface et de dégradation	Protection physique	Circulations D'air	Chocs et vibrations	Résultats
	P ☐	Faible ☐	f ☐	1
			M ☐	1
			F ☐	2
		Moyen ☐	f ☐	1
			M ☐	1
			F ☐	2
		Fort ☐	f ☐	2
			M ☐	2
			F ☐	2
calorifugeage en bon état ☐	NP ☐	faible ☐	f ☐	1
M ☐			2	
F ☐			2	
Moyen ☐		f ☐	1	
		M ☐	2	
		F ☐	2	
Fort ☐		f ☐	2	
		M ☐	3	
		F ☐	3	

N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

2.3 Plans & croquis

Le(s) plan(s) ou croquis ci-joint(s) indiquent la situation des matériaux et produits contenant de l'amiante.

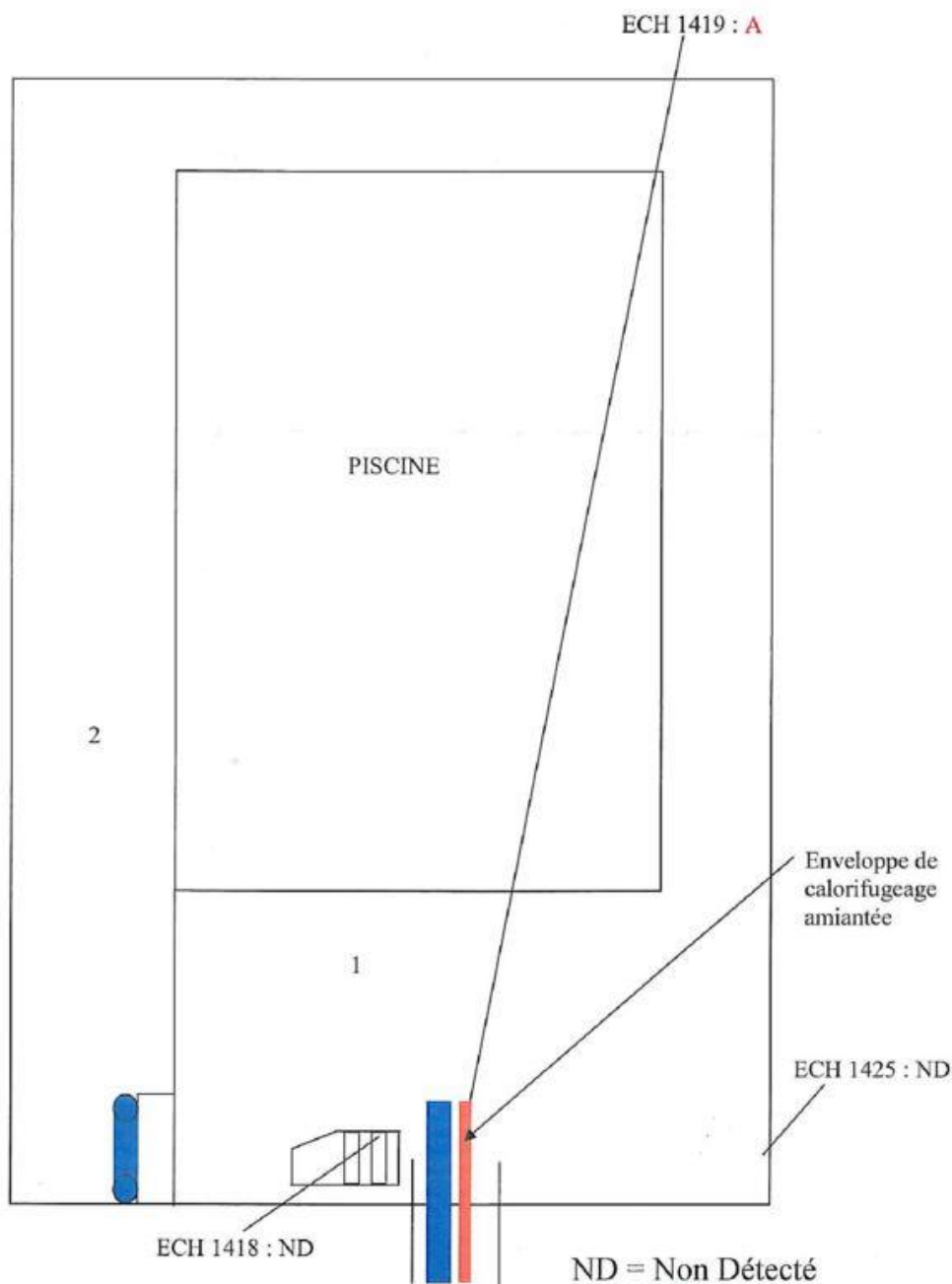
Nous indiquons également l'emplacement de tous les prélèvements réalisés (que les résultats soient positifs ou négatifs).

5 pages jointes

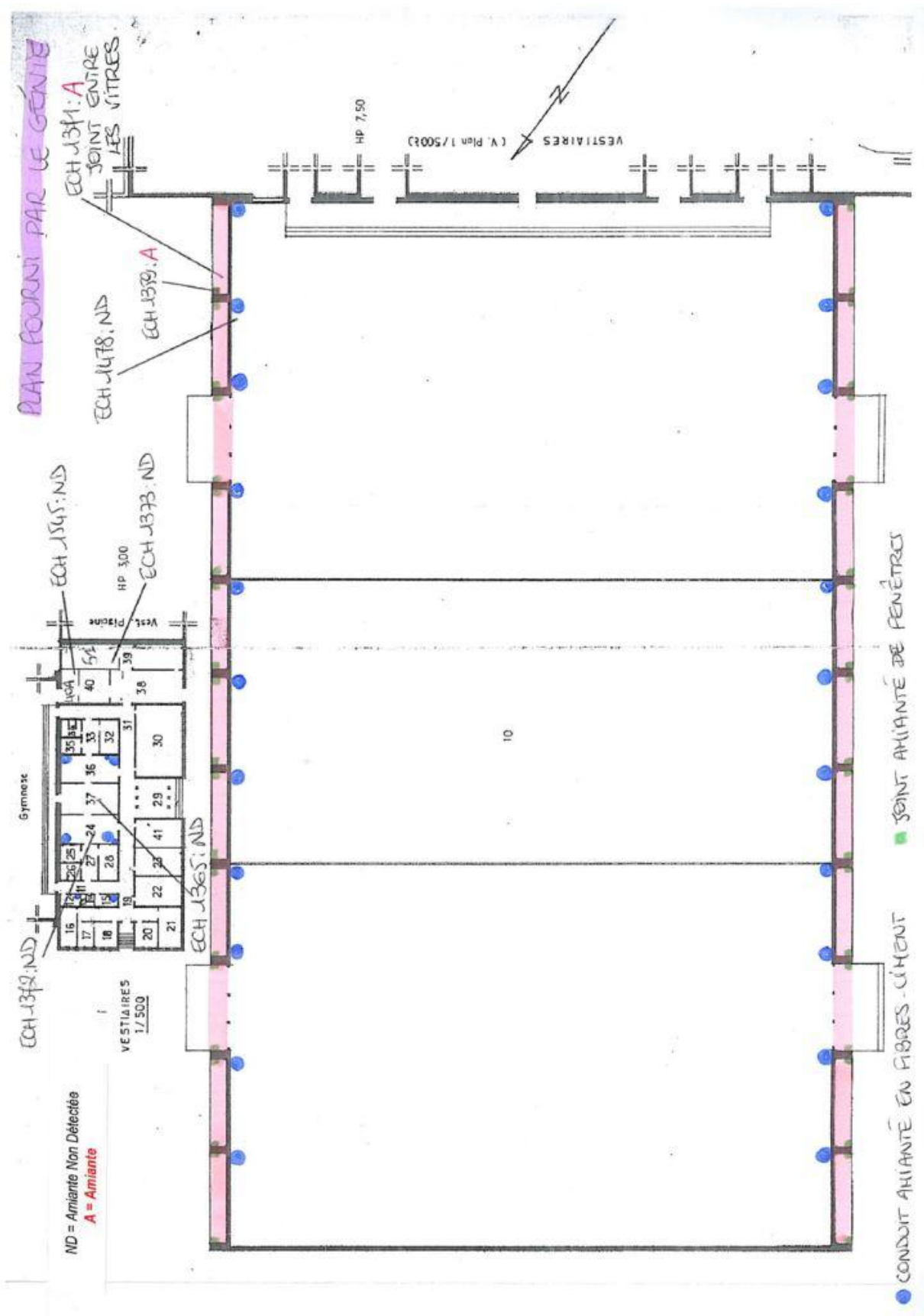
RDM - Page 8 sur 11

GEODEM – Agence Bretagne – 40 quai de la Douane – 29200 BREST
☎ 02 98 46 40 91

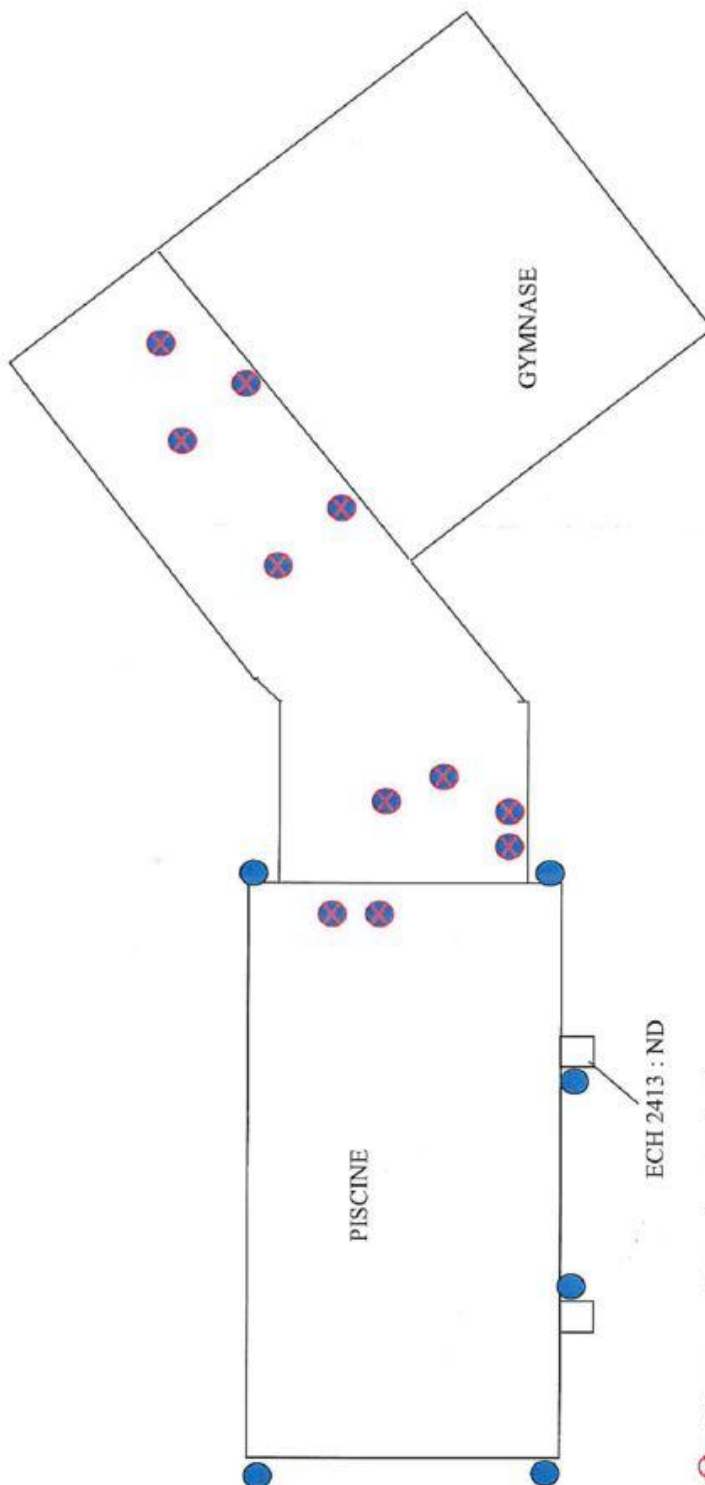
BÂTIMENT 92 – SOUS-SOL



- Conduits horizontaux en fibres-ciment amiantés
- Conduits verticaux en fibres-ciment amiantés

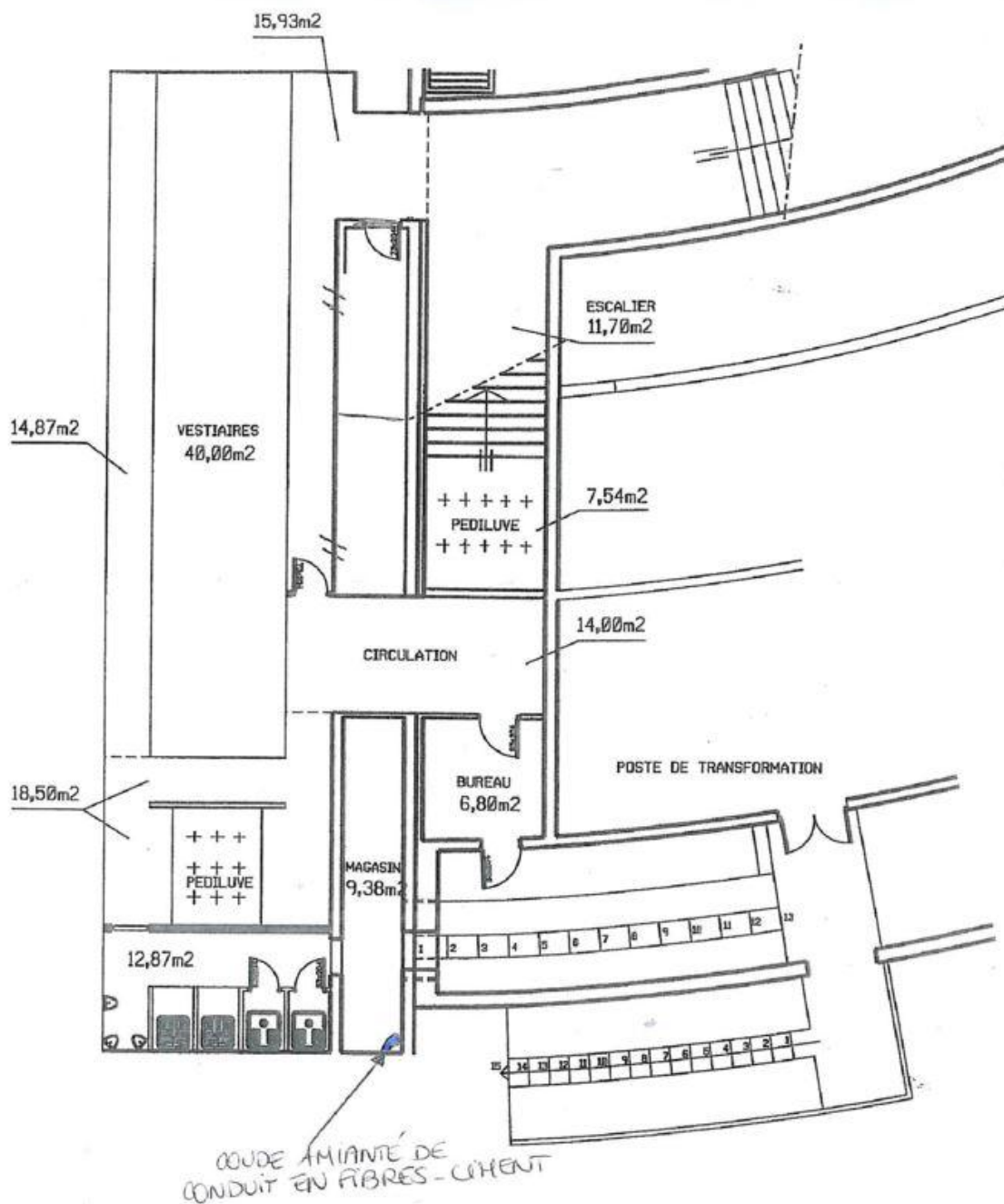


BÂTIMENT 92 - TOITURE

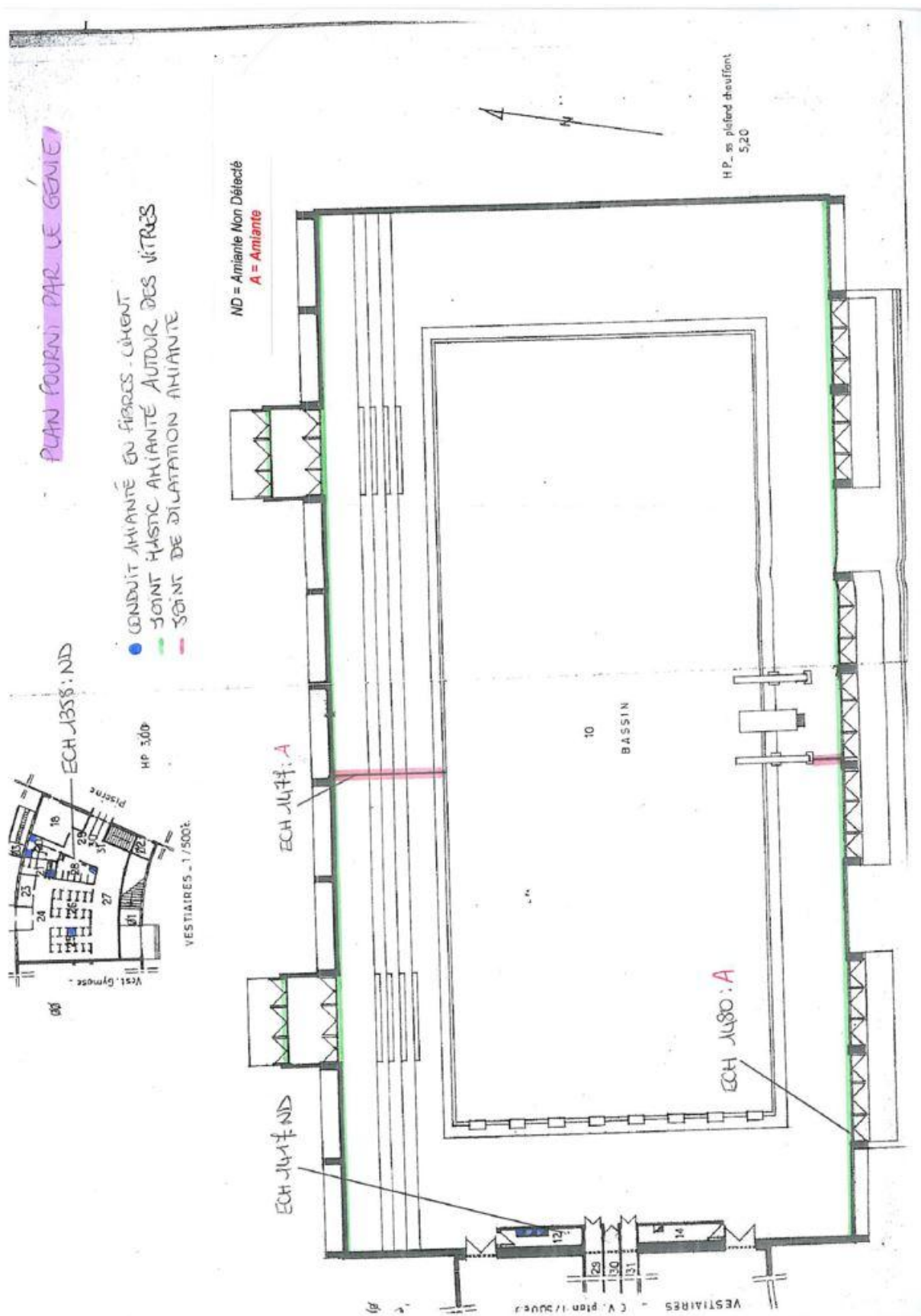


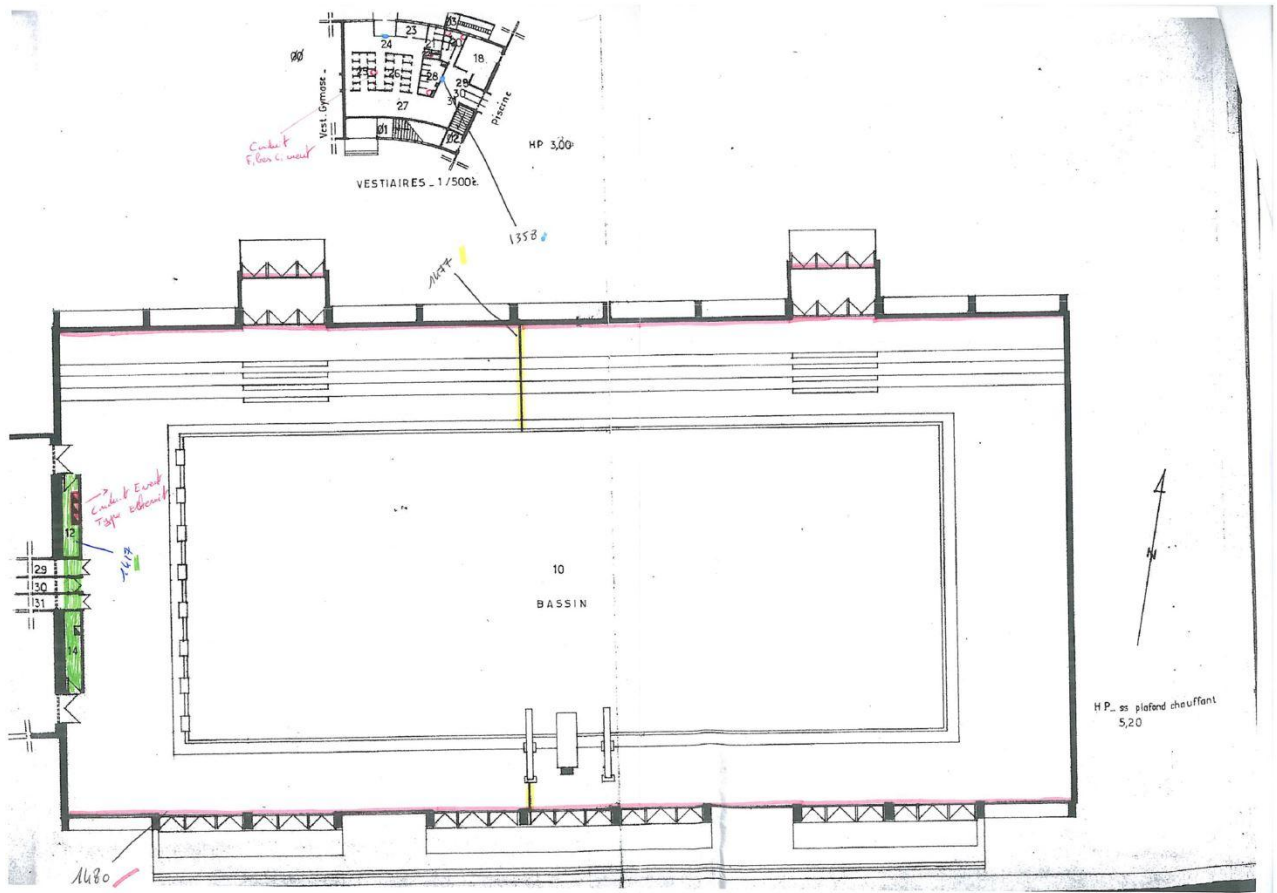
ND = Non Détecté
A = Amiante

⊗ Chapeaux en fibres-ciment amiantés
● Conduits en fibres-ciment amiantés



SANITAIRES AU SOUS-SOL PISCINE (0092)





N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

2.4 Procès verbaux d'analyse

Conformément au paragraphe C3 de la norme NF X 46-020 ; la société GEODEM garantit que les conditions existantes, au moment des prélèvements des matériaux et des produits, n'ont pu influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contaminations éventuelles, etc...)

15 pages jointes**RDM - Page 9 sur 11**GEODEM – Agence Bretagne – 40 quai de la Douane – 29200 BREST
☎ 02 98 46 40 91



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2010 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1372 - RDC - Bât 92
Peinture bleu ciel

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2010

Description ITGA :

Peinture bleue

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Peinture bleue	META le 16/01/2006	Amiante non détecté	---	2

Validé par :

Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-1999 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1365 - RDC - Bât 92
Peinture blanche

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-1999

Description ITGA :

Peinture blanche sur enduit

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Peinture blanche sur enduit	META le 16/01/2006	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2002 EN DATE DU 16/01/2006
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1545 - RDC - Bât 92
Peinture bleue au sol

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2002

Description ITGA :

Poussières de peinture en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Poussières de peinture en faible quantité	META le 16/01/2006	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Analyste

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2006 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1373 - RDC - Bât 92
Linoléum bleu et blanc

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2006

Description ITGA :

Revêtement souple bleu

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple bleu	META le 16/01/2006	Amiante non détecté	---	2

Validé par :

Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-1997 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN
Réf. Dossier Client :
Référence Client de l'échantillon : N° 1359 - RDC - Bât 92 Joint beige (fenêtres)
Réf. Commande ITGA : IT0706-497 Réf. Echantillon ITGA : IT070601-1997
Description ITGA : Joint grisâtre et beige en vrac et en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Joint grisâtre et beige en vrac et en faible quantité	META le 16/01/2006	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : François LEMARINIER
Responsable National

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2019 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1371 - RDC - Bât 92
Joint noir entre carreaux

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2019

Description ITGA :

Joint noir et vert en vrac et en faible quantité

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Joint noir et vert en vrac et en faible quantité	META le 16/01/2006	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par :

François LEMARINIER
Responsable National

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2024 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1478 - RDC - Bât 92
Peinture bleue nuit

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2024

Description ITGA :

Peinture bleue souple sur couche blanche

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Peinture bleue souple sur couche blanche	META le 16/01/2006	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2021 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1358 - RDC - Bât 92
Joint noir

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2021

Description ITGA :

Joint noir souple avec fibres

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Joint noir souple avec fibres	META le 16/01/2006	Amiante non détecté	---	2

Validé par :

Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2014 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN
Réf. Dossier Client :
Référence Client de l'échantillon : N°1477 - RDC - Bât 92 Joint
Réf. Commande ITGA : IT0706-497 Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2014
Description ITGA : Joint multicolore avec fibres en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Joint multicolore avec fibres en vrac	META le 16/01/2006	Présence de traces de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-2022 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N° 1480 - RDC - Bât 92
Joint gris

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-2022

Description ITGA :

Joint bleu gris et beige en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Joint bleu gris et beige en vrac	META le 16/01/2006	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par :

Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-1994 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1417 - RDC - Bât 92
Flocage

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-1994

Description ITGA :

Flocage blanc pelotonneux avec amas noir

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Flocage blanc pelotonneux avec amas noir	MOLP le 13/01/2006	Amiante non détecté Analyse confirmée au M.E.T	---	3

Validé par :

Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 163 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-1992 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN
Réf. Dossier Client :
Référence Client de l'échantillon : N°1418 - SS - Bât 92 Calorifugeage noir
Réf. Commande ITGA : IT0706-497 Réf. Echantillon ITGA : IT070601-1992
Description ITGA : Calorifugeage noir fibreux avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode MDHS 77)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Calorifugeage noir fibreux avec poussières	MOLP le 13/01/2006	Amiante non détecté Analyse confirmée au M.E.T	---	2

Validé par : Cécile MOUTON
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-1987 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N° 1425 - SS - Bât 92
Enveloppe calorifugeage noir

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-1987

Description ITGA :

Matériau noir bitumineux avec toile

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau noir bitumineux avec toile	META le 16/01/2006	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Analyste

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEN Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1-0913



RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070601-1990 EN DATE DU 16/01/2006 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 12/01/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

N°1419 - SS - Bât 92
Enveloppe calorifugeage noir

Réf. Commande ITGA : IT0706-497

Réf. Echantillon ITGA : IT070601-1990

Description ITGA :

Matériau noir bitumieux avec toile blanche fibreuse

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau noir bitumieux avec toile blanche fibreuse	META le 16/01/2006	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : François LEMARINIER
Responsable National

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

3, rue Armand Herpin Lacroix - CS n° 46537 35065 RENNES CEDEX Tel : 02.99.35.41.41 Fax : 02.99.35.41.42



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation. accréditation n° 1- 0913

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT070602-2660 EN DATE DU 17/02/2006
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : GEODEM Brest
40 Quai de la Douane
29200 BREST

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 15/02/2006

Réf. Commande Client : COETQUIDAN

Réf. Dossier Client :

Référence Client de l'échantillon :

92 - Echantillon 2413 - Toit
Complexe d étanchéité noir

Réf. Commande ITGA : IT0706-2345

Réf. Echantillon ITGA : IT070602-2660

Description ITGA :

Couche bitumineuse souple avec couche d aluminium et fibres visibles

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Couche bitumineuse souple avec couche d aluminium et fibres visibles	META le 17/02/2006	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Analyste

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI

DTA n° 165 - Révision 02 - Page 1 / 1

N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

2.5 Locaux non visités

N° de pièce	Désignation des locaux	Etage	Justification de non visite
	PISCINE	RDC	Faux-plafond du bassin très haut

2.6 Repérages antérieurs

3 pages jointes

RDM - Page 10 sur 11

GEODEM – Agence Bretagne – 40 quai de la Douane – 29200 BREST
 ☎ 02 98 46 40 91

egr 1

N° AFF : 3078/1	COETQUIDAN	DATE : 20.02.98.
-----------------	------------	------------------

N°BAT :092	DENOMINATION : GYMNASSE - PISCINE	
LOCAUX : CIRCULATION / SECRETARIAT		
Flocage :	Non	
Calorifugeage :	Non	
Faux-Plafond :	Oui	Type : 60 x 60 Plâtre

N°BAT :092	DENOMINATION : GYMNASSE - PISCINE	
LOCAUX : GYMNASSE		
Flocage :	Non	
Calorifugeage :	Non	
Faux-Plafond :	Non	
Descentes d'eaux pluviales en Fibro-ciment		

N°BAT :092	DENOMINATION : GYMNASSE - PISCINE	
LOCAUX :		
Flocage :	Non	
Calorifugeage :	Non	
Faux-Plafond :	Oui	Type : acoustique

 ETABLISSEMENT DU GENIE DE RENNES
 DIAGNOSTIC AMIANTE
 Réalisé par Laurent CEYTE et Dominique VAS

45/220

G.R.



DIAGNOSTIC DE PRESENCE DE FLOCAGES OU DE CALORIFUGEAGES CONTENANT DE L'AMIANTE

Annexe Descriptive

Cette annexe présente les informations recueillies lors de la visite

Nom du site : Camp Militaire de Coëtquidan - Guer

Bâtiments où la présence d'amiante est supposée	Type (J- F- C) *	date de construction	Localisation
bâtiment 068	C	1956	galerie technique
bâtiment 087	C	1956	galerie technique
bâtiment 078	C	1956	galerie technique
piscine 0, 9, 2	C	1956	galerie technique

(*) J = Joint - F = Flochage - C = Calorifugeage

REMARQUES :

CONCLUSION DU DIAGNOSTIC :

Des prélèvements ont été effectués. L'analyse de ces derniers par le laboratoire Lepoutre de Vence n'a pas révélé de présence d'amiante.

Fait à Saint-Grégoire, le 27/01/97

A. LE BORGNE

Gérant

4 PO/

egr1

N° AFF : 3078/1	COETQUIDAN	DATE : 20.02.98.
-----------------	------------	------------------

N°BAT :092	DENOMINATION : GYMNASSE - PISCINE	
LOCAUX : CIRCULATION / SECRETARIAT		
Flocage :	Non	
Calorifugeage :	Non	
Faux-Plafond :	Oui	Type : 60 x 60 Plâtre

N°BAT :092	DENOMINATION : GYMNASSE - PISCINE	
LOCAUX : GYMNASSE		
Flocage :	Non	
Calorifugeage :	Non	
Faux-Plafond :	Non	
Descentes d'eaux pluviales en Fibro-ciment		

N°BAT :092	DENOMINATION : GYMNASSE - PISCINE	
LOCAUX :		
Flocage :	Non	
Calorifugeage :	Non	
Faux-Plafond :	Oui	Type : acoustique

N° SAGRI 560075001F
Bât 92

Réf. GEODEM : RDM 1122/0081/1205

3 **ENREGISTREMENT DES TRAVAUX**

Désignation	Localisation	Travaux effectués	Conclusions	Date intervention	Intervenants	Emargement

RDM - Page 11 sur 11
 GEODEM – Agence Bretagne – 40 quai de la Douane – 29200 BREST
 ☎ 02 98 46 40 91

Annexe 6 : Certifications



Certificat

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

MICAUD Leslie sous le numéro 1327

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration	
☒	Amiante	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante	28/04/2015	27/04/2020	C
☒	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	28/04/2015		C
	☐ Mention Plomb:	Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)		27/04/2020	
☒	Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer	14/04/2015	13/04/2020	C
	☒ France ☐ Outremer:				
☒	DPE	Diagnostic de performance énergétique	14/04/2015	13/04/2020	C
	☐ Mention DPE:	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments			
☐	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz			
☐	Electricité	Etat des installations intérieures d'électricité			

Légende: C=Certification - R=Recertification - T=Transfert

Le mercredi 13 mai 2015



Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB



E20 - v12 du 14/10/2013
Ref: 131327M5CC2015



ACCREDITATION
N° 4-0084
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

GINGER CATED – ZAC La Clef Saint Pierre - 12 avenue Gay Lussac – 78 990 ELANCOURT
Téléphone : 01 30 85 24 60 – Email : certificated.contact@gingergroupe.com - Site : www.cated.fr

page 1 sur 2



CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 3517

Version 02

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Madame Leslie MICAUD

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Electricité

Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 04/09/2015, date d'expiration : 03/09/2020

Gaz

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 15/07/2015, date d'expiration : 14/07/2020

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 15/09/2015



Certification de personnes
Diagnosticqueur
Parties disponibles sur www.icert.fr

Parc EDONIA - 88t G
Rue de la Terre Victoria
35750 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev 09

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.



COFRAC
ACCREDITATION
N° 4-0122
CERTIFICATION
DE PERSONNES
www.cofrac.fr

Annexe 7 : Assurance

ASSQCI 1



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0078279**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : QUALICONSULT DEVELOPPEMENT
1 BIS RUE DU PETIT CLAMART
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Assuré : QUALICONSULT DEVELOPPEMENT
1 BIS RUE DU PETIT CLAMART
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Assuré(s) additionnel(s) : - QUALICONSULT Immobilier,
- Toutes les filiales de la holding QUALICONSULT DEVELOPPEMENT

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Diagnosticheurs immobilier

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

1. Activités garanties au titre du module Diagnostic immobilier :

Diagnostic amiante avant travaux ou démolition,
Diagnostic amiante avant vente,
Dossier technique amiante,
Diagnostic gaz,
Diagnostic termites,
Exposition au plomb (CREP),
Risques naturels et technologiques,
Diagnostic de performance énergétique,
Diagnostic légionellose,
Diagnostic radon,
Etat des lieux,
Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
Contrôle périodique amiante,
Etat parasitaire,
Loi Carrez,
Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
Etat de l'installation électrique intérieure,
Millièmes,
Diagnostic technique SRU,
Recherche de plomb dans l'eau
Recherche de plomb avant travaux.
Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (Loi Scellier).
Assainissement autonome et privatif.
Diagnostic conformité piscine
Diagnostic gestion des déchets issus de démolition

27/11/2014 16:02
RCP0078279

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 0810 50 20 10
Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni
Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr
Page 1/3

ASSQCI 1

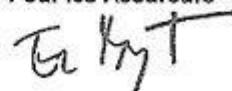
2. Activité garantie au titre du module Business & Management :
Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 novembre 2001) : document unique.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et des modules n° DIA0607, n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier", n° RCE1006 et n° RJP1006.

Fait à Paris, le 27/11/2014
Pour les Assureurs



27/11/2014 16:02
RCP0078279

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 10
Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni
Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr
Page 2/3

ASSQCI 1



TABLEAU DES GARANTIES
Diagnosticteurs immobilier
HA RCP0078279

**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON**

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	2 000 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	2 000 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	20 000,00 Euros
- Par litige	10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre

27/11/2014 16:02
RCP0078279

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 10
Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni
Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681
N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr
Page 3/3